

L'Écho

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITE DE MONTARNAUD

Les Nouvelles Infrastructures de la ville
Les délibérations du Conseil Municipal
Les Estivales de Montarnaud
Patrimoine Municipal : L'église paroissiale
2015, une année sportive...
Le SIADÉ du Mas Dieu
Environnement : Nouvelles réalisations
Portrait : Yoan Burnens, un jeune héros
Nous sommes tous des enfants de migrants
Les 20 ans des Festivités Montarnéennes
Vie associative

Meilleurs Vœux pour 2016 !



Ville de Montarnaud

N° 7 - Janvier / Décembre 2015

Sommaire

Voeux 2016	3
Le mot du Maire	4
Le budget Municipal 2015	6
Les Nouvelles Infrastructures :	9
- Le point sur les écoles	9
- Le point sur les logements sociaux	12
Les délibérations du Conseil Municipal	13
Animations et vie économique :	17
- Les Estivales de Montarnaud	17
Patrimoine municipal : « L'église paroissiale »	18
« 2015, une année sportive... » :	20
- Championnat de Tri de bétail	20
- La première Rando VTT « Mont'Tamalou »	21
- La cinquième Balade Cévenole	22
Environnement :	23
- Le SIADE du Mas Dieu	23
- Rénovation du bâtiment de la source de la Mosson	25
- La déchèterie de Montarnaud	26
Portrait : « Yoan Burnens, un jeune héros »	27
Actualité : « Nous sommes tous des enfants de migrants »	28
Vie associative :	30
- Les 20 ans des Festivités Montarnéennes	30
- Foyer Rural	31
- M'Danse	31
- École de Cirque : La Boîte à Cirquouitès	32
État civil	33
Contacts utiles et pratiques	34

A decorative image at the top of the page features several Christmas ornaments in red, gold, and silver, scattered on a white surface with small star-shaped confetti. The ornaments have various patterns, including swirls and snowflakes.

Meilleurs Vœux pour 2016 !

J'ai le grand plaisir de vous présenter, au nom du Conseil municipal et de l'ensemble des employés municipaux, tous nos vœux les plus sincères, de santé et de bonheur, pour cette année 2016, à chacun d'entre vous, à votre famille et à vos proches. Nous vous souhaitons que cette année qui vient de naître soit clémentine et apporte des solutions satisfaisantes à vos éventuels problèmes ; qu'elle soit meilleure que la précédente pour nous tous.

Souhaitons également qu'après le choc des élections régionales, le bon sens politique refasse surface avec une véritable écoute des citoyens ; que la démocratie de proximité soit respectée avec le maintien des communes et de leurs compétences essentielles ; que leurs moyens soient restaurés avec un arrêt de la diminution programmée de la dotation que l'État leur attribue. Ce souhait est important, dans la mesure où la réduction de cette dotation a conduit de nombreuses communes à augmenter de manière drastique les impôts locaux ou à diminuer fortement leurs investissements, phénomène générateur de chômage.

Formons également des vœux pour que le contexte actuel n'entrave pas la dynamique de notre commune, de sa vie associative et de ses commerçants et artisans. Notre équipe municipale, quelles que soient les difficultés, continuera à œuvrer dans ce sens avec une grande motivation. En effet, nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer la vie des montarnéens, selon le mandat que vous nous avez confié.

Et surtout, souhaitons que l'individualisme qui marque notre société, que la peur de l'autre, s'estompent au profit de la solidarité et de l'hospitalité. Nous en sortirons grandis.

Bien cordialement,

Gérard Cabello

Maire de Montarnaud

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Cabello', with a stylized flourish underneath.



Chers concitoyens, chers amis,

A l'heure où ces lignes sont écrites, la période des Fêtes s'approche dans une douceur climatique et une grisaille sans précédent. Nous connaissons donc un Noël et un nouvel an sans neige et sans frimas, contrairement aux images enfantines qui restent encore gravées dans nos esprits. Sachons garder précisément cette âme d'enfant et profitons de cette période pour satisfaire nos besoins de convivialité, de gaieté, de plaisir dans ce monde où tout bouge et où, malheureusement, quelquefois tout isole. Dans ce monde frappé encore récemment par d'horribles événements, faisons honneur à la vie et festoyons en famille, entre amis. N'hésitons pas à rompre l'isolement qui frappe certains d'entre nous.

Cette période, c'est aussi celle de faire un bilan sur une année 2015 marquée dès sa naissance par l'attentat meurtrier survenu à Charlie Hebdo et la prise sanglante d'otages qui ont constitué de véritables ignominies. Il s'agissait là d'une atteinte grave aux valeurs essentielles de la République, telles que la liberté de la presse, et aux valeurs de la vie. Mais que dire des meurtres perpétrés le 13 novembre à Paris qui ont fait 130 victimes et 300 blessés, par des individus qui se situent sur des repères moyenâgeux, barbares, et qui nient la démocratie et toute valeur humaine. L'intégrisme, quelle que soit sa nature, ne peut procéder que par des crimes, car, dépourvu de rationalité, il ne subsiste qu'en frappant les mémoires par des actions sanglantes, par l'horreur. Cette année 2015 en restera l'illustration indélébile.

L'activité municipale peut paraître secondaire à côté de tels événements, et pourtant, elle s'insère pleinement dans la vie de chacun d'entre nous et revêt donc une indiscutable importance. Là encore, l'année 2015 n'aura pas été facile, avec une nouvelle réduction, plus importante que l'an dernier, de la dotation de l'État aux communes. Une diminution budgétaire qui survient dans un contexte où nous avons supporté en année pleine le surcoût important de la réforme des rythmes scolaire imposée par le gouvernement. Nous avons aussi dû faire face financièrement aux dégâts provoqués par les intempéries de la fin de l'année 2014, sur nos voiries et sur notre station d'épuration. Une année également marquée par la mise en place de la loi NOTRE qui vise notamment à dissoudre un certain nombre de syndicats mixtes qui constituaient des outils efficaces de mutualisation entre les communes. Parmi eux, le Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Grand Pic Saint-Loup (SMEA) assure l'approvisionnement en eau potable ; il met également en place et entretient les réseaux correspondants pour la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) et trois communes de la CCVH : Argelliers, Montarnaud et Saint Paul et Valmalle. Cette dissolution était prévue pour 2020 par la loi NOTRE, mais le Préfet propose de l'avancer au 1er janvier 2017, date à laquelle le transfert de cette compétence à la CCVH et à la CCGPSL ne pourra pas être opérationnel. Les deux communautés de communes ont ainsi demandé de repousser cette date au 1^{er} janvier 2018. Pour notre part, nous avons voté une délibération demandant à ce que la dissolution du SMEA ne soit pas prononcée avant que toutes les questions concernant l'extension future des réseaux et les conséquences sur le prix de l'eau des trois communes de la CCVH soient résolues. De même, le préfet propose d'appliquer le principe de représentation/substitution au SIADE du Mas Dieu, ce qui écarterait les représentants des communes de la gestion de notre superbe garrigue du Mas Dieu au profit de la Métropole et de la CCVH. Or, le SIADE a joué un rôle très

important dans la préservation de ce site et dans la mise en place progressive d'un projet d'écosite en ce lieu. Cette proposition constitue pour nous une véritable source d'inquiétude qui fait l'objet d'un article dans cette édition de l'Écho. Le bureau syndical du SIADE qui regroupe les quatre communes concernées (Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saint Paul et Valmalle) et le Conseil Municipal de Montarnaud ont donc voté indépendamment deux délibérations défavorables à l'application du principe de gestion/substitution.

Cependant, ces inquiétudes n'ont pas pour autant paralysé l'activité du Conseil Municipal qui s'est en grande partie focalisée sur nos écoles. En effet, la nouvelle école maternelle a pu ouvrir ses portes dans de bonnes conditions dès la rentrée scolaire, malgré le retard conséquent apporté aux travaux par les intempéries de la fin de l'année 2014. Cette école, moderne, lumineuse, bien adaptée aux besoins, est sans aucun doute une réussite, comme tendaient à le prouver les sourires des parents d'élèves venus accompagner leurs enfants le jour de la rentrée. De plus, le parking réalisé à proximité immédiate s'avère très utile aux utilisateurs de la Halle des Sports et aux futurs besoins de stationnement de la crèche intercommunale. Parallèlement, le projet d'extension de l'école élémentaire a considérablement avancé, et la première phase des travaux qui s'est opérée pendant les grandes vacances a permis d'accueillir une dixième classe. Enfin, l'application de la réforme des rythmes scolaires a été optimisée cette année, en tenant compte des désirs des parents. Dans cette édition, vous trouverez d'ailleurs un article qui fait le point sur ces réalisations importantes.

La réhabilitation des voies communales a été poursuivie, en tenant compte des dégâts entraînés par les intempéries de fin 2014. Ce programme continuera au cours de l'année 2016, mais d'ores et déjà, cette activité constitue un effort sans précédent comparé à celui des différentes municipalités qui se sont succédées. Le dossier de la nouvelle station d'épuration s'est trouvé confronté, à diverses reprises, à de lourdes exigences des services de l'État, qui ont demandé successivement trois études portant sur des scénarii de conceptions différentes. Actuellement, un grand pas a été franchi puisque nous avons enfin obtenu un accord unanime sur ce dossier, qui nous permet de lancer la phase opérationnelle dès le début de 2016. Enfin, le permis de construire de notre Super U a été délivré, ce qui permet d'envisager un début des travaux au cours du premier semestre.

Autre sujet d'actualité, les migrants. Un sujet, certes, qui divise. Mais la générosité et la solidarité se doivent de l'emporter. Sur l'initiative de la paroisse, une réunion a eu lieu avec la Mairie, le 23 octobre à la salle paroissiale. L'ensemble des questions à solutionner pour accueillir une famille de réfugiés dans de bonnes conditions a été listé, afin d'envisager les réponses à apporter : logement, scolarisation, apprentissage du français, transport, emploi, bonne intégration dans la société montarnéenne. A l'issue de cette réflexion, il est apparu que si la commune ne disposait d'aucun logement permettant un tel accueil, des travaux actuellement réalisés sur un logement privé par son propriétaire permettraient d'accueillir une famille avec un ou deux enfants au plus sur le territoire de la paroisse. Ce nombre d'enfants ne poserait pas de problèmes importants en termes de scolarisation, et l'apprentissage de la langue française pourrait s'opérer en collaboration avec la CIMADE et les services spécifiques de l'éducation nationale. Les réunions suivantes ont permis de mieux définir les conditions de cet accueil en collaboration avec le réseau WELCOME et la Préfecture. Cependant, l'arrivée de cette famille devrait s'opérer dans des conditions exemplaires d'hospitalité et de solidarité. C'est donc à tout un village de l'accueillir, et il est important que le comité actuel s'ouvre et se renforce. La mairie met donc à disposition ses moyens de communication au collectif qui s'est créé. Vous trouverez ainsi un article de ses responsables dans les pages de cette édition.

La vie municipale est ainsi faite : inquiétudes, travail et réalisations d'une part, générosité, solidarité avec les forces vives de notre village d'autre part.

Bien cordialement,

Le Maire de Montarnaud



Le budget Municipal 2015

Etat des lieux

Le budget de Fonctionnement

Recettes

Montant total :
2 909 485 €

Augmentation de 3% par rapport à 2014, due à une baisse sensible des dotations de l'État (voir encadré baisse de la DGF) mais compensée par la hausse des bases fiscales.

Dépenses

Montant total :
2 432 904 €

Augmentation de 9,6% par rapport à 2014 :

- Hausse des charges à caractère général de 3%.
- Hausse de la masse salariale de 14,2%
- Stabilité des dépenses financières.

Baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

2013 : 280 555 €

2014 : 261 163 €

2015 : 212 903 €

2016 : 161 494 €

2017 : 110 231 €

Baisse cumulée :

-170 324 €

L'élaboration du budget municipal constitue un élément essentiel de la vie d'une commune. Il est en effet l'outil prévisionnel qui permet de mettre en place la politique de la ville élaborée par les élus, tout en tenant compte des possibilités financières de la cité. Après son élaboration, il constitue le fil rouge des réalisations municipales, qui doivent respecter au plus près ces prévisions financières. Le budget établi en début d'année est donc soigneusement confronté aux décisions municipales tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'État, par l'intermédiaire du Préfet, exerce un contrôle sur les deniers publics, avec une attention particulière pour l'excédent du budget de fonctionnement qui reflète la santé financière d'une commune et qui conditionne la possibilité d'obtenir des prêts auprès des banques, donc la capacité d'investissement.

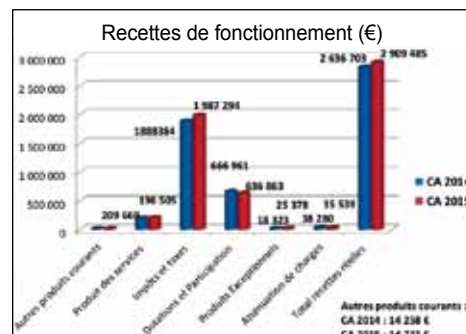
Les clefs de compréhension du budget communal vous ont été présentées dans une précédente édition du magazine l'Écho. Cet article a donc uniquement pour but de faire le point sur le budget 2015. Les chiffres affichés sont des chiffres prévisionnels dans la mesure où l'exercice comptable, au moment de l'impression de cet article, n'était réalisé qu'au 11/12^{ème}. Néanmoins, il donne les informations essentielles pour comprendre l'année budgétaire 2015.

Le budget de fonctionnement

Ce budget prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement de la commune, c'est-à-dire l'achat de matériel consommable, les fluides, les subventions aux associations, les intérêts des capitaux et l'ensemble des salaires des employés municipaux.

Il s'appuie sur des recettes qui dépendent de plus en plus des seules ressources communales, essentiellement le produit des impositions locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). En effet, l'État a décidé de réduire de manière considérable le montant des dotations globales de fonctionnement qu'il attribue aux communes. Ceci se traduit, dans les faits, par une véritable asphyxie financière qui amène certaines villes et villages à augmenter de manière considérable le montant des impôts locaux.

L'ennui est que pour investir, il faut épargner et par conséquent dégager chaque année un excédent de fonctionnement qui permet à la fois de rembourser les intérêts des emprunts contractés et de dégager un autofinancement qui permet de répondre en partie aux investissements de la commune. Or, il s'avère que cette règle devient difficile à maîtriser, d'autant plus que le coût de fonctionnement d'une municipalité, à moyens constants,



augmente chaque année. Si l'on tient compte de la volonté de la Mairie de ne pas augmenter les impôts de manière importante, une gestion budgétaire particulièrement rigoureuse s'impose afin d'offrir des services de qualité à nos habitants.

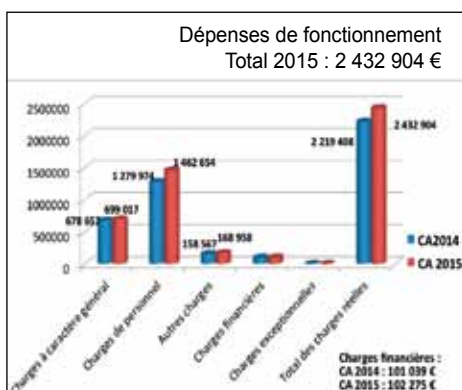
Caractéristiques du budget 2015 :

Le budget 2015 est caractérisé par une augmentation des recettes totales de 3% (+85 000 € de recettes supplémentaires) par rapport à 2014, qui s'avère inférieure à l'augmentation observée entre 2013 et 2014 (+123 970 €). Cette situation s'explique essentiellement par la diminution de la dotation de l'État (-48 260 € entre 2014 et 2015), qui se poursuivra au moins en 2016 et 2017 (voir bandeau latéral). La progression des recettes issues des impôts locaux associée à une augmentation des impôts locaux limitée à 2% n'a donc pas permis de compenser le désengagement de l'État.



Cette augmentation modérée des recettes n'a pas non plus permis d'équilibrer l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement qui a été de 9,6% (+ 213 496 €). Cette progression résulte en très grande partie de la hausse importante du coût de fonctionnement de nos établissements scolaires. En effet, en 2015, la réforme des rythmes scolaires imposée par l'État a produit ses effets financiers en année pleine. La mise place des TAP (Temps d'activité Périscolaire) a nécessité le recrutement de nombreux intervenants et s'est traduite par une augmentation conséquente des effectifs accueillis dans nos ALSH liée à la scolarisation du mercredi matin. L'ouverture de la nouvelle École Maternelle a également conduit à renforcer l'équipe des agents municipaux affectés à la cantine et au ménage. L'ensemble de ces éléments explique la forte évolution de la masse salariale (+14%) qui représente à elle seule 85% de la progression des coûts de fonctionnement. Cependant, ces évolutions nous ont amenés à poursuivre notre effort de contention sur les autres dépenses à caractère général, puisque leur augmentation a été réduite à 3% entre 2014 et 2015.

La commune préserve donc un excédent de fonctionnement intéressant, bien qu'en dimi-



nution par rapport à 2014 (446 039 € contre 598 856 €). Néanmoins, si l'on tient compte de l'excédent de fonctionnement reporté (excédent de fonctionnement de l'année n-1 reporté au budget de l'année n, déduction faite de la partie affectée au budget investissement), l'excédent cumulé reste pratiquement équivalent en 2015 (944 896 €) à celui enregistré en 2014 (998 857 €). Ceci démontre la capacité d'anticipation budgétaire de notre commune.

Un tel résultat, dans un contexte difficile, s'explique aussi par une baisse notable de la charge financière des emprunts, puisque, malgré l'importance des travaux réalisés, aucun emprunt n'a été effectué pendant trois ans, et que l'emprunt sollicité fin 2015 ne sera effectif qu'au cours de l'année 2016.



Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est alimenté par une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé l'année n-1, le Fonds de Compensation de la TVA, les emprunts éventuellement effectués et les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales ou de divers organismes publics.

L'année 2015, première année pleine du mandat, a été à nouveau marquée par un effort important sur les voiries municipales qui a dû être accru par les dégâts provoqués par les intempéries de

Le budget d'investissement

Montant total :
973 942 €
en hausse par rapport
à 2014 (+274 000 €)

Pas de nouvel emprunt.

Mise en réserve
de 250 000 € sur
le budget ZAC.

135 000 € consacrés à la
réfection des voiries.

Réfection de l'étanchéité
de l'école Font Mosson
et création d'une dixième
classe : 236 600 €.

Achat de mobilier
scolaire : 24 500 €

Le budget annexe ZAC

Budget total actuel :
3 273 914 €

Alimenté par :

- Subventions, transfert et emprunt (d'un montant de 1 390 813 €).

Montant des dépenses d'investissement concerne la création de l'école maternelle : 3 273 914 €

Bilan du budget 2015

Excédent de fonctionnement prévu pour l'année 2015 :
446 039 €

Excédent de fonctionnement cumulé :
944 896 €

Stabilité par rapport à 2014

Montant de la dette : en diminution depuis 2008:

Baisse du stock de la dette de 9 % par rapport à 2014.

Solvabilité de la commune :

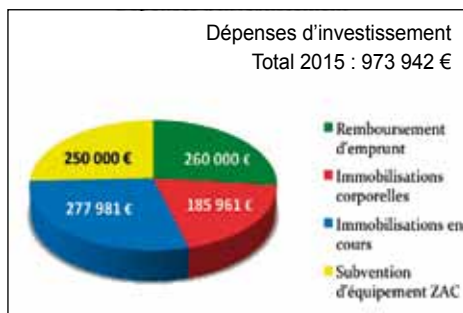
(Nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts)

2009 : 15 années.

2015 : 5,1 années

septembre/octobre 2014. La commune a ainsi investi 135 335 €, un montant supérieur de 35 % au budget prévu chaque année dans cette optique (100 000 €). Par ailleurs, la première phase des travaux de l'extension et la rénovation de l'École élémentaire a consisté à créer une dixième salle de classe, à rénover et augmenter le nombre de sanitaires et à résoudre, au moins en partie, les problèmes d'étanchéité des toitures, pour un montant de 236 600 €. En outre, 24 500 € ont été investis dans l'achat du mobilier nécessaire à l'ouverture de la classe supplémentaire opérée à la rentrée 2015. L'effort total concernant les dépenses d'investissement s'élève à 470 724 € pour l'année 2015 contre 212 013 € en 2014.

Enfin, il faut ajouter à cela le transfert de 250 00 € sur le budget annexe ZAC, destinés à contribuer au financement des derniers travaux de l'École Maternelle.



Le budget annexe ZAC

Au cours des années précédentes, nous avons créé un budget annexe ZAC afin d'identifier et faciliter la gestion des besoins liés à l'expansion démographique de notre village. Il est alimenté par les contributions des aménageurs (plus de 5 millions d'euros) et le transfert chaque année, à partir du budget d'investissement général, d'une somme de 250 000 € pendant trois ans. L'année 2015 et donc la dernière année où un tel transfert a été effectué.

Les recettes de ce budget annexe s'élèvent donc en 2015 à 1 883 100 € provenant respectivement des aménageurs de la ZAC (900 000 €), du budget général d'investissement de la Commune (250 000 €), du Fond de Compensation de la TVA (77 500 €) et de l'excédent d'investissement reporté de 2014 (655 600 €). Les dépenses quant à elles s'élèvent à 3 273 914 € ce qui a nécessité de compléter le financement de celles-ci par la réalisation d'un emprunt de 1 390 813 € fin 2015, inférieur à celui envisagé au niveau du

budget prévisionnel (1 750 000 €). Cet emprunt ne sera néanmoins effectif qu'en 2016.

Conclusion

Cette politique financière rigoureuse mise en place depuis 2008, a permis à notre municipalité d'améliorer très sensiblement les finances de la commune. En effet, le montant de la dette est en diminution constante (-955 000 € sur la période). Cette gestion favorise donc les ressources propres au détriment de l'emprunt qui a été réduit à la portion congrue (300 000 € entre 2008 et 2015). Elle a ainsi permis d'améliorer considérablement la solvabilité de la commune, définie comme le nombre d'années nécessaires, en théorie, à solder le montant total de la dette (solvabilité = montant total de la dette/excédent annuel de fonctionnement). Cet index est en effet passé de 17 années lors de notre élection, à 5 années en 2015.

Cette politique rigoureuse a donc placé notre commune dans une situation très favorable pour permettre de recourir à nouveau à l'emprunt, sans déséquilibrer notre budget, afin de financer les lourds travaux que constituent la construction de l'École Maternelle et l'extension de l'École Élémentaire. L'emprunt réalisé fin 2015, effectif en 2016, sera consacré à ces investissements.

Malheureusement, la baisse de la dotation de l'État, particulièrement drastique en 2016 et 2017, ne va pas nous faciliter les choses. Cette politique d'asphyxie financière des communes ne peut que les affaiblir, alors que contrairement à l'État, elles continuent d'investir activement, soutenant ainsi le marché du travail. Face à cette situation, nous poursuivrons notre politique d'optimisation de notre gestion, tout en maintenant un service public de qualité.



Le point sur les écoles

L'adaptation de nos établissements scolaires à l'expansion démographique de notre village a constitué une préoccupation majeure du Conseil Municipal depuis près de trois années. Il a fallu, pour cela, dès le mandat précédent, estimer l'évolution des effectifs au cours des quinze années qui viennent, puis définir un projet d'ensemble concernant à la fois l'École Élémentaire et l'École Primaire. Dans ce but, une commission extra-municipale, composée d'enseignants, de représentants de parents, de personnels travaillant aux écoles et d'élus a travaillé tout au long de l'année 2013.

Il s'agissait de définir un projet dont la capacité serait suffisante et ne serait pas surévaluée pour les besoins à venir, notamment en tenant compte que l'achèvement de la ZAC se traduira par une baisse des effectifs reçus.

Ce travail a conduit à la mise en place d'un projet qui a fait l'unanimité des participants du groupe de travail. D'une part, il a consisté à prévoir la construction d'une nouvelle école maternelle sur un terrain cédé à titre gratuit par les aménageurs, et destiné à recevoir également la nouvelle crèche. Il s'agissait donc là de créer un lieu dédié à la petite enfance. D'autre part, les locaux libérés dans l'ancienne école maternelle seraient réadaptés afin d'accueillir les classes supplémentaires de l'École Élémentaire.

Sur ces bases et le travail de deux commissions extra-scolaires spécifiquement dédiées à chaque école, les aspects administratifs et le début des travaux ont été lancés dès notre réélection en mars 2014. Il nous est donc apparu utile de faire le point sur ces projets.

La nouvelle école maternelle

Pour les enfants de l'École Maternelle, la rentrée scolaire s'est donc effectuée le premier septembre 2015, dans les nouveaux locaux de l'École « Les Montarnelles » construite sur la ZAC à proximité du Collège Vincent Badie et de la future crèche.

Cette nouvelle école est composée de six salles de classe, deux salles dédiées au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), d'une salle de motricité et d'une salle polyvalente permettant éventuellement d'accueillir une septième classe. A ce jour, elle est utilisée pour l'accueil des enfants pendant la période périscolaire. Elle comprend également trois dortoirs,



un bureau de direction, une salle des maîtres, une salle des ATSEMs. L'école est également pourvue d'un confortable restaurant scolaire et de plusieurs locaux techniques.

A l'extérieur, d'un côté sont disposés une grande cour de 900 m² avec des plantations et un espace fermé avec des bacs en bois remplis de terreau pour l'apprentissage du jardinage. De l'autre côté, la pinède a été conservée pour garder un espace ombragé qui s'avérera appréciable l'été, au moment des fortes chaleurs. Ce bâtiment a été construit suivant les normes Basses Consommations (BBC). Le résultat du test de perméabilité à l'air, avec un excellent indice de 0.76 m³/(h.m²) s'avère bien meilleur que la norme (<1.14). Parallèlement à la construction de l'école, un grand parking de 102 places a été aménagé afin de permettre aux parents d'amener leurs enfants dans des conditions sécurisées. Entièrement financé par la commune, il servira également aux utilisateurs de la future crèche intercommunale. Il permet également d'accéder à la Halle aux Sports et au Stade de Football en empruntant une rampe aux normes PMR.

Le budget de construction de l'école s'est élevé à 4 989 000 € avec 8,9% de subventions de l'État (DETR : 288 592 €) et du Conseil Général (154 000 €), et



une participation de 2 360 000 € des aménageurs de la ZAC. Le coût de la voie Gabriela Mistral et de son parking a été de 366 500 €.





L'école élémentaire Font Mosson

À la rentrée scolaire, nous avons accueilli une nouvelle classe, prévue depuis juin 2015, dans l'ancienne salle verte (salle de motricité). Actuellement, l'École Élémentaire comporte donc 10 classes plus une classe ULIS 1^{er} degré (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Les travaux de la nouvelle classe ont été réalisés au mois d'août et se sont accompagnés des travaux d'étanchéité effectués sur les toits des bâtiments de l'école.

Dès à présent, les enseignants utilisent également des salles de l'ancienne école maternelle : la salle de motricité, le hall, qui est provisoirement utilisé comme bibliothèque, ainsi que les anciens dortoirs ce qui permet d'accueillir les enseignants du RASED.



Le projet général d'extension de l'école élémentaire

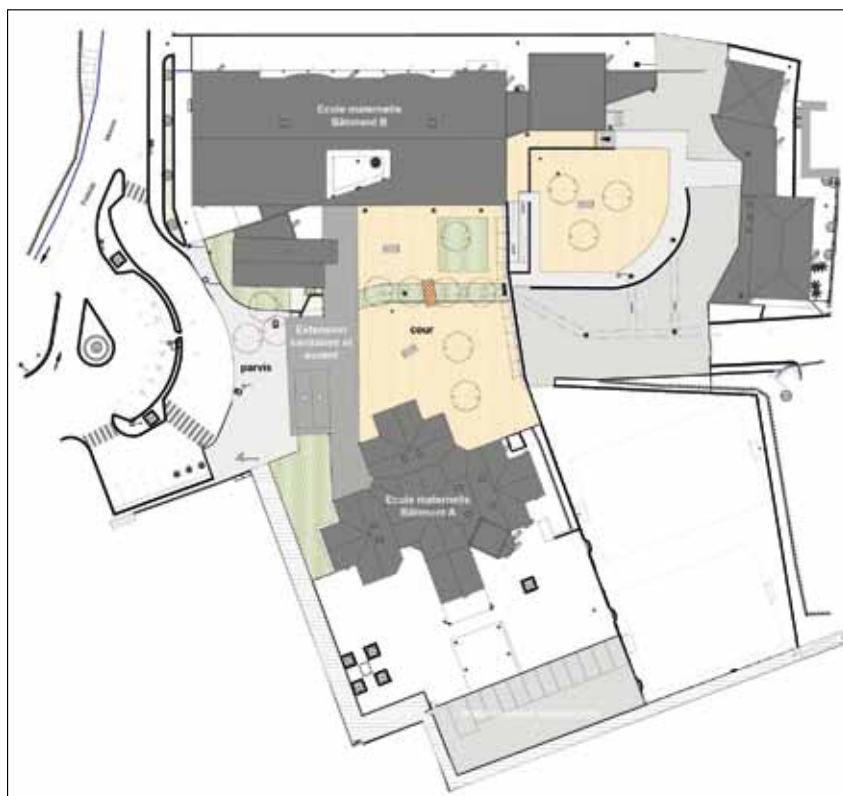
Comme pour l'École Maternelle, le projet a été mis en place par une commission extra-municipale dont la composition a été détaillée auparavant, avec le concours de Madame l'Inspectrice d'académie et d'un architecte programmiste. Il consiste à récupérer le bâtiment de l'ancienne école maternelle afin de constituer un véritable complexe qui inclue la totalité des bâtiments dans une enceinte fermée et sécurisée.

Différents types de travaux vont donc être effectués et seront phasés sur une

période de trois années :

- L'adaptation des anciennes salles de classes de la maternelle pour l'accueil des enfants plus grands de l'élémentaire.
- La mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'ensemble des bâtiments et de la cour.
- La création d'une jonction entre les deux bâtiments principaux avec un porche d'entrée, un préau et des toilettes supplémentaires.
- La rénovation des menuiseries anciennes.
- La création d'un parking pour les enseignants.

À terme la capacité d'accueil de l'École





Élémentaire passera de dix à quatorze classes. Le budget de l'ensemble du projet s'élèvera à 1 330 213 €. Les subventions ont été sollicitées auprès de l'État, du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiale.



Les rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires a été imposée par l'État, malgré l'opposition d'une majorité de communes. Son impact sur la fatigue des enfants est clairement démontré au niveau des enfants fréquentant la maternelle, et reste plus que soupçonné au niveau des élèves de l'École Élémentaire. De plus, en présence d'une réduction marquée de la dotation de l'État au niveau des communes, cette réforme a un coût évident pour ces dernières. Sommée de mettre en place ces mesures, notre Municipalité a opté pour une mise en application qualitative de cette réforme qui en atténue ses conséquences. De plus, l'école de la République étant gratuite, grand principe d'égalité sociale, nous

avons opté pour une gratuité des rythmes scolaires. Mis en place pour la rentrée 2014, ils ont été aménagés, dans le sens d'une amélioration, pour la rentrée 2015. Suite à la construction de la nouvelle École Maternelle sur un site différent de celui de l'École Élémentaire, les horaires d'entrée à l'école élémentaire ont été modifiés afin de permettre aux parents qui ont des enfants dans les deux écoles d'amener leurs enfants à l'heure.

Jusqu'à juin 2015, la durée des TAP était de 45 minutes 4 fois par semaine. Cette année, la durée est d'une heure 3 fois par semaine. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont lieu les lundi, mardi et vendredi de 16h à 17h pour l'École Élémentaire et de 16h30 à 17h30 pour l'École Maternelle.

Ils proposent aux enfants des activités déjà en place l'année passée, mais également de nouvelles activités comme l'école du cirque, une conteuse, l'apprentissage des percussions...

Pour répondre aux demandes des parents, un TAP à départ échelonné a été mis en place, ce qui permet aux parents qui le souhaitent de récupérer leurs enfants à

tout moment. Par contre cette possibilité n'existe pas pour les TAP « Activités ».

A l'École Élémentaire, le vendredi, les enfants bénéficient d'études surveillées ou de TAP à départ échelonné, qui est la seule possibilité, ce jour, à l'École Maternelle.

Conclusions

En temps et en heure, notre Municipalité a mis en place les adaptations nécessaires à l'accueil d'un nombre d'enfants de plus en plus nombreux : construction d'une nouvelle École maternelle, début des travaux d'extension de l'École Élémentaire qui a permis de créer, sans difficultés, une nouvelle classe, dans l'attente, à la rentrée prochaine, d'un nombre de classes beaucoup plus important. De même, au niveau de la réforme des rythmes scolaires, des modifications ont été apportées afin de mieux répondre aux demandes des parents. Et cela, dans un contexte financier défavorable, que nous continuerons à tenter de surmonter.



Le point sur les logements sociaux

Parmi les engagements prioritaires de notre équipe municipale élue en 2008, la construction de logements collectifs à loyers abordables était une préoccupation importante. Ceci devait permettre à nos jeunes de rester dans leur village et aux familles plus vulnérables de bénéficier de logements adaptés à leur situation.

La majeure partie de ce projet est aujourd'hui réalisée et, en ce début 2016, un état des lieux nous paraît indispensable afin de « tordre » le cou à des idées fausses répandues par certains. En effet, d'étranges rumeurs, peu teintées d'humanisme, ont circulé à l'annonce de la construction de ces logements, dits sociaux, malgré le fait que la Mairie se soit engagée à obtenir près de 80 % de ces appartements pour des montarnéens ou ex-montarnéens hébergés dans des conditions précaires ou en difficultés financières.



Qu'on en juge !

Février 2014 : livraison des premiers logements avec la résidence « Les Lavandières », 1051, avenue Lucie Aubrac. Bel immeuble de deux niveaux, surmontés en partie d'un troisième étage décalé, aux couleurs gaies. Sur les 50 appartements disponibles, 42 ont été attribués à des montarnéens, jeunes, moins jeunes ou en situation de handicap.

L'objectif des 80% était donc largement atteint. Cela devait être dit. Et ce fut une joie pour nous d'accompagner nos concitoyens dans leur nouvelle demeure. Rires, pleurs, soulagement... Un beau moment de la vie d'un élu !

Mai 2014 : livraison de 40 logements avec la résidence « Les Dentellières » au 174, avenue Lucie Aubrac. Sur ces 40 appartements, nous avons obtenu l'attribution de 30 d'entre eux à des montarnéens ou ex-montarnéens. Cette proportion de 75% résulte essentiellement de la détermination sans faille de nos élus siégeant à la commission d'attribution, dans un contexte où la fermeté de notre position n'était plus une surprise.

En effet lors de ces séances d'attribution, les représentants du Préfet tentent d'imposer des ressortissants de la loi DALO. Les représentants

du Conseil Général, pour leur part, favorisent les agents du Conseil général. Il faut également savoir que des logements sont attribués à des salariés dont l'employeur cotise au 1% patronal par l'intermédiaire de CILEO, organisme aidant au financement des logements Hérault Habitat. Ceci est également vrai pour la fonction publique d'Etat. Ces candidatures proviennent donc de l'ensemble du département.

Notre stratégie lors de ces commissions vise donc à faire retenir sur ces contingents des montarnéens qui correspondent à ces critères (Cileo, Dalo, etc.). Il est donc indispensable que pour chaque demande de Montarnéen, nous ayons connaissance de ces informations.

Petit rappel en conséquence : pour défendre vos dossiers de logement envoyez systématiquement un courrier à la Mairie expliquant votre situation.

Juillet 2015 : Livraison de 12 logements à la résidence « Les Saponaires », au 106, rue du Pic Saint Loup. Dans un lieu calme, au milieu d'un lotissement très agréable, 12 familles dont 8 de Montarnaud ont pu s'installer confortablement. Là aussi, 75% des bénéficiaires sont issus de notre village : des jeunes, des personnes handicapées, des familles avec enfants... une réelle mixité qui permet l'intergénérationnel et le mieux vivre ensemble dont nous avons tant besoin.

Décembre 2015 : Livraison de 2 logements à la résidence « Les Genêts », petit immeuble de 2

appartements qui font la joie de 2 familles de Montarnaud. Là aussi mixité pour ces logements construits entre deux belles villas dans un superbe lotissement. Et attribution exclusive à des montarnéens. Un beau résultat.

A l'heure actuelle, ce sont donc 104 logements qui ont été construits et 82 familles de Montarnaud qui ont été relogées ou logées dans de meilleures conditions avec des loyers adaptés à leur situation.

Malheureusement, il existe encore près de 50 demandes de logement de Montarnéens en instance. Nous ferons le maximum pour tenter de répondre à ces dernières au fur et à mesure de la libération de logements existants. Ces derniers chiffres ne tiennent pas compte des très nombreuses demandes de logements émanant de personnes extérieures à Montarnaud, qui habitent dans des communes dont les municipalités n'ont pas la même volonté d'imposer la construction de logements sociaux et qui préfèrent, pour certaines, payer une amende plutôt que satisfaire leurs concitoyens.

Dans le cadre de la ZAC, 30 logements sociaux restent à construire ; ils pourraient permettre de répondre à une partie des dossiers en attente, déposés pour certains depuis plusieurs années.

Notre équipe municipale avait inscrit dans son programme la construction de ces logements qui nous paraissent nécessaires, malgré la réticence, voire l'opposition de beaucoup. Force est de constater que cette politique est une véritable réussite et que notre engagement et notre détermination ont rendu des gens heureux. Une belle récompense pour les élus que nous sommes.



Les délibérations du conseil

Extraits des délibérations de l'année 2015

Animation culturelle et vie associative

Novembre 2014

Subvention de 400 € à la radio associative « Radio Pays d'Hérault ».

Subvention de 100 € pour le concours 2014/2015 de la résistance et de la déportation au Comité d'Organisation du Concours de la Résistance et de la Déportation de l'Hérault.

Subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association « Club Taurin » de Montarnaud, correspondant à la prise en charge d'une prestation d'assistance lors de la Féria d'automne « Féria du revivre » des 28 et 29 novembre 2014.

Avril 2015

Subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Zoom Photo » de Montarnaud pour soutenir la réalisation du concours photo au printemps 2015.

Suite à l'annulation de la Féria d'automne, report de la subvention exceptionnelle de 2 500 € attribuée à l'association « Club Taurin » de Montarnaud pour réaliser cette manifestation au printemps.

Septembre 2015

Subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association « Montpellier Triathlon », pour l'organisation sur le site du Mas Dieu d'un trail,

« le Trail du Mas Dieu » le 7 novembre 2015.

Octobre 2015

Subvention de 100 € pour le concours 2015/2016 de la résistance et de la déportation au Comité d'Organisation du Concours de la Résistance et de la Déportation de l'Hérault.

Subventions 2015

Subvention annuelle à 20 associations montarnéennes pour un montant total de 36 050 €.

Communication

Décembre 2014

Renouvellement de la convention d'édition du plan de la Commune avec la Société CGEO (gratuite car les plans sont financés par la publicité commerciale apposée).

Juin 2015

Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre la Commune et la société Médiaffiche : installation de deux « Sucettes » supplémentaires sur la ZAC du Pradas, et augmentation du nombre d'affiches municipales réalisées à titre gracieux par Médiaffiche de 12 à 16 par an.

Juillet 2015

Changement du serveur informatique municipal – La société Ordisys a été sélectionnée pour un montant de 4 554,29 € HT.

Finances

Janvier 2015

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autorisation donnée au Maire de la prise en charges des dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif 2015, dans la limite du quart des crédits des budgets 2014 concernés : budget principal, budget annexe ZAC du Pradas et budget annexe Assainissement.

Février 2015

Participation financière 2014 de la commune au S.I.A.D.E. du Mas Dieu pour un montant de 1 289,50 €.

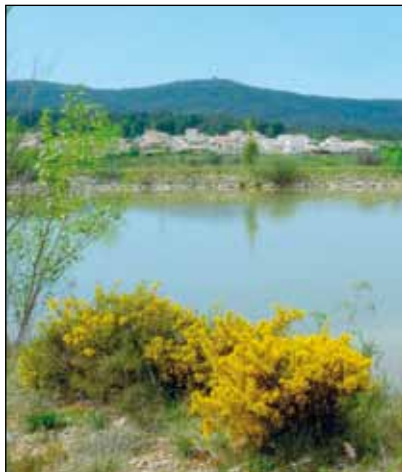
Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés. Coordonnateur du groupement : HÉRAULT ÉNERGIES.

Avril 2015

Débat d'orientation budgétaire et vote du budget – Budget général : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2014. Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2014, soit la somme de 500 000 €, au compte d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé ». Adoption du budget primitif (BP) 2015 pour 5 221 892,57 €. Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2015 :

- 16,92 % pour la taxe d'habitation ;
- 25,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 148,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Budget assainissement : Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2014. Report de la totalité des excédents de fonctionnement en report d'excédents de fonctionnement au BP 2015, soit la somme de 522 700,22 €. Adoption du budget primitif assainissement 2015 pour 1 668 458,30 €.
- Budget ZAC du Pradas: Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2014.





Adoption du budget primitif assainissement 2015 pour 3 879 447,18 €.

Juin 2015

CCVH – Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2015 selon les mêmes règles que les années antérieures : CCVH 62,13% soit 566 922 €, ensemble des communes membres 37,87% soit 345 555 €. Attribution pour Montarnaud de 23 531 € (rappel : 15 104 € en 2014).

Juillet 2015

Ouverture d'une ligne de trésorerie – Choix des deux meilleures offres : la Banque Postale et le Crédit Agricole. La somme totale de tirage ne pourra excéder 700 000 € toutes lignes de trésorerie confondues.

Septembre 2015

Renouvellement de la convention d'accompagnement et d'assistance financière – Mise place d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité – Adhésion à l'accord cadre et aux marchés subséquents proposés par Héralut Energie.

Octobre 2015

Projet Esplanade – Acceptation des garanties financières d'achèvement pour la livraison des lots de copropriété sous forme de nantissement sur le fond de commerce du bureau de tabac propriété de M. Rabier, au profit de la Commune en premier ou deuxième rang.

Novembre 2015

Approbation de la Décision Modificative n° 1 du budget principal et de la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Assainissement.

Convention d'assistance financière, fiscale et budgétaire : la société Finindev a été sélectionnée pour un montant de 8 316,67 € HT/an sur 3 ans.

Jeunesse et Sports

Décembre 2014

Autorisation de signature de la convention financière entre le Centre de Vacances « Vers les Cimes » et la Commune pour le séjour neige organisé par les ASLH de la commune à Chabottes (Hautes Alpes) en février 2015.

Patrimoine

Novembre 2014

Construction de l'école maternelle ZAC du Pradas – Approbation du plan prévisionnel de financement correspondant à la phase 2 du projet pour un montant estimé de 1 796 040 € TTC, demande de subvention à l'Etat de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2015 pour un montant de 207 786 € et toute autre subvention au taux le plus élevé possible qui pourrait contribuer au financement de cette opération.

Décembre 2014

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson – Approbation du plan prévisionnel de financement sur les exercices budgétaires 2015-2016-2017 pour un montant estimé de 1 228 157 € TTC, demande de la subvention DETR au titre de l'année 2015 pour un montant de 151 424 € correspondant à la phase 1 et autorisation donnée au Maire à déposer une demande DETR au titre de l'année 2016 pour un montant de 173 597 € et au titre de l'année 2017 pour un montant de 84 365 €, correspondant aux phases 2 et 3 et toute autre subvention au taux le plus élevé possible qui pourrait contribuer au financement de cette opération. – Choix des candidats d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage : société « Berthier et A5 » pour le diagnostic et la faisabilité pour un montant de 17 010 € TTC, société « Hameaucité » pour l'assistance à la consultation et à la sélection du Maître d'œuvre pour un montant de 7 560 € TTC.

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson

Diagnostique étanchéité et amiante pour un montant de 3 916,80 € TTC.

Mars 2015

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre à la société Ecostudio pour un montant de 73 500 € HT.

Avril 2015

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson – Attribution du marché de « Mission de Contrôle Technique » à la société Dekra pour un montant de 11 900 € HT.

Juin 2015

Projet de construction d'une crèche intercommunale à Montarnaud sur la ZAC du Pradas – cession gratuite à la CCVH de la parcelle D1475 soit 2 000m². Cession gratuite à la CCVH de la crèche actuelle située 34 avenue de Font Mosson pour une réaffectation au service public de l'enseignement musical une fois la nouvelle crèche construite.

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson – approbation du dossier APS (Avant Projet Sommaire). Montant du projet toutes charges et toutes taxes confondues estimé à 1 317 396 € TTC (rappel estimation phase programme 1 228 157 € – Choix du Coordinateur sécurité sur le chantier de la rénovation (CSPS) : société LM coordination pour un montant de 9 780 € TTC.

Juillet 2015

École Élémentaire Font Mosson travaux d'étanchéité et de gros œuvre – Attribution de marchés : travaux étanchéité à la société EURL ATIV pour un montant de 60 916 € HT ; travaux démolition/gros œuvre/divers à la société SARL PROFI pour un montant de 28 634 € HT. – Présentation et approbation de l'APD (avant projet définitif) montant estimé à 1 330 213 € TTC. – Attribution du marché Travaux de plomberie à l'entreprise « Service Plomberie Installation Dépannage », montant 7 149,24 € HT.

Octobre 2015

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson – Approbation du choix fait par le cabinet d'architecture « Ecostudio » des différents candidats des lots fructueux : lot 1 Gros Œuvre à CBTP pour 84 971,50 € HT ; lot 2 Structure bois-bardage-étanchéité à mls Construction bois 153 441,20 € HT ; lot 4 Menuiseries

extérieures à PROFI pour 96 500 € HT, lot 5 Menuiseries intérieures à Menuiserie Massire pour 25 185 € HT ; lot 6 Carrelages Faïences à Delon Carrelages pour 34 266,55 € HT ; lot 8 peintures à BC Peinture pour 20 829,40 € HT ; lot 9 Chauffage-Plomberie à Delta Energie pour 65 962 € HT ; lot 12 équipements cuisine à SALAGER SERRA pour 39 910 € HT.

Novembre 2015

Rénovation du groupe scolaire Font Mosson – Approbation du choix fait par le cabinet d'architecture « Ecostudio » des différents candidats des lots fructueux : Lot 3 Cloisons-isolations-plafonds à Solelec pour 36 000 € HT, Lot 7 Métallerie à Manès et Fils pour 80 556,50 € HT, Lot 11 VRD-Terrassement-aménagements extérieurs à Colas pour 249 440,20 € HT.

École Font Mosson – Marché pour la transformation de la salle verte – lot n°1 gros œuvre Société PROFI: approbation de l'avenant n°1 pour le changement d'une baie vitrée en procédure d'urgence pour un coût de 4 320 € TTC.

École Maternelle – acquisition d'un jeu pour enfants : la société Kompan a été sélectionnée pour un montant de 14 361,60 € HT.

Réglementation

Février 2015

Composition du Conseil Municipal – Vote du Conseil Municipal sur le non maintien de Mme. Isabelle ALIAGA dans ses fonctions d'Adjoint au Maire ; Élection de Mme. Anna

NATURANI 6ème adjoint au Maire.

Avril 2015

Mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour un élu selon la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 et de son article 11 portant droits et obligations des fonctionnaires. Prise en charge des frais de procédure: Honoraires d'avocat plafond de 3 000 € TTC ; Frais de consignation 3 000 € TTC. Même délibération pour un agent communal.

Novembre 2015

Avis défavorable à la proposition de dissolution du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic Saint Loup (SMEAPSL) au 1er janvier 2017 par M. Le Préfet de l'Hérault. La commune de Montarnaud n'est favorable sur le principe de la dissolution que dans la mesure où des mesures concrètes et pérennes seront prises, notamment au niveau de la mise en place des réseaux d'approvisionnement en eau, pour résoudre l'ensemble des problèmes soulevés et demande de retarder sa mise en application.

Avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services 2016-2020 proposé par la CCVH.

Urbanisme et environnement

Novembre 2014

Reconduction de la taxe d'aménagement à son taux actuel (5 %) sur l'ensemble du territoire communal, pas de différenciation de

zones spécifiques avec des taux différents.

Création de la rue Gabriela Mistral – Approbation de l'Avant-Projet Sommaire relatif la création et d'aménagement de la rue Gabriela Mistral, totalisant 104 places de parking, pour un montant estimé à 528 300 € HT.

Janvier 2015

Création de la rue Gabriela Mistral – Choix du coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé SPS sur le chantier de création de la voie « Gabriela Mistral » et des places de parking de l'école maternelle : Société Ollier SPS pour un montant de 4 944 € TTC.

Autorisation donnée au Maire à signer la convention actualisée d'Occupation du Domaine Public avec la société FPS Towers d'une durée de 12 ans, renouvelable ensuite par période de 20 ans, montant de la redevance inchangé de 3 575,36 € par an.

Février 2015

Création de la rue Gabriela Mistral – Acceptation du projet d'électrification de la rue Gabriela Mistral et du plan de financement. Demande de subvention. Montant prévisionnel global de 46 527,86 € TTC dont 7 851,58 € à charge de la commune. - Marché de travaux : attribution du lot n°1 (VRD) à la société Eiffage TP pour un montant de 265 000 € HT et du lot n°2 (BT-Gaz-Téléphone-Eclairage) à la société INEO pour un montant de 33 725,24 € HT.

Avril 2015

Restauration du site de « La Source de la Mosson » – Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de man-



dat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la CCVH portant sur l'avance en trésorerie pour le maître d'œuvre en lieu et place de la Communauté de Communes.

Juin 2015

École maternelle ZAC du Pradas – Autorisation de signature donnée au Maire de la convention de servitude de passage avec GRDF pour l'alimentation en gaz.

Chemin de Beauvezet – Approbation du projet de travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication pour un montant prévisionnel global de 75 581,51 € TTC et du plan de financement. Demande de subventions au taux le plus élevé possible qui pourrait contribuer au financement de cette opération. Participation de la commune estimée à 24 394,75 €.



Autorisation donnée au Maire à signer la convention de chasse entre la Commune et le Département de l'Hérault pour la saison 2015-2016 renouvelable sur 5 saisons de chasses consécutives par tacite reconduction. Plan pluriannuel de rénovation et de sécurisation des voies et chemins communaux – attribution du marché à bon de commandes à la société Eiffage : montant minimum de 50 000 € montant maximum de 100 000 €, marché tri annuel pour la période 2015-2017.

Juillet 2015

Accessibilité des ERP (Établissement Recevant du Public) – Autorisation donnée au Maire d'élaborer l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) afin de permettre de se mettre en conformité avec la loi

Septembre 2015

ZAC du Pradas – Désaffectation d'une partie du chemin rural dénommé « A » en vue de son aliénation. Autorisation à la SCI IMMO-MONT à déposer et à mettre en œuvre le permis de construire en vue de la construction d'un supermarché à l'enseigne de SUPER U

avec une galerie marchande et une station service sur le macro-lot MC 7.

Rue Gabriela Mistral – Approbation de la tranche complémentaire du lot réseau sec pour un montant de 6 097,94 € HT.

Novembre 2015

Autorisation à percevoir une redevance d'occupation du domaine Public (RODP) provisoire de la part de GRDF d'un montant de 907,55 €.

Approbation de la Convention n° AMR-131125-098 avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télé-relève en hauteur sur le site de la Mairie.

Vie sociale et familiale

Novembre 2014

Election de Madame Elvire Pujolar en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'Administration du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJJ).

Janvier 2015

Contribution de la Commune au financement du SDIS 34 au titre de l'année 2015 pour un montant de 63 573,88 € (+0,4% par rapport à 2014).

Subvention de 660 € aux « Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l'Hérault », au titre de la campagne d'hiver 2014-2015.

Novembre 2015

Subvention de 800 € aux « Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l'Hérault », au titre de la campagne d'hiver 2015- 2016.

Vie scolaire et périscolaire

Décembre 2014

Subvention exceptionnelle d'un montant de 1 152 € au profit de l'école maternelle de Montarnaud pour la manifestation organisée autour des arts du cirque.

Juin 2015

Association « Les Francas » - autorisation de signature donnée au Maire de signer l'ave-



nant à la convention relative à la gestion des personnels temporaires des ALSH : montant 2015 de l'adhésion collective 312,32 €, nécessité de délivrance de l'extrait du casier judiciaire n°3 rendu obligatoire par la loi.

Septembre 2015

Tickets de cantine : revalorisation des tarifs adultes à 3,50 €.

Octobre 2015

Subvention de 250 € à l'association « La Prévention Routière 34 », au titre de l'année 2016.

Novembre 2015

Classes transplantées : Approbation de la méthode de calcul de l'allocation financière par enfant applicable d'année en année.

Actualiser des taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants de l'école primaire pour le compte et à la demande de la Commune.

Votes de motions

Septembre 2015

Motion « Sauvons nos Communes » contre l'asphyxie financière et la diminution des pouvoirs de la Commune.



Les Estivales de Montarnaud

Premier marché nocturne autour du vin

Les Estivales de Montarnaud ont constitué l'une des innovations marquantes en termes d'animation sur notre petite ville de Montarnaud. Cet évènement, dont l'organisation a été proposée par notre conseiller municipal Thomas Rouanet, avec l'importante aide de Nicolas Fournier, viticulteur, consistait à recréer sur Montarnaud des soirées autour du vin.

Après plusieurs réunions regroupant les viticulteurs locaux et des communes avoisinantes, les commerçants et les élus, le projet a été adopté dans l'enthousiasme général. Le principe était simple : organiser six vendredis consécutifs des soirées festives centrées sur la dégustation des excellents breuvages produits par nos viticulteurs.

Cette initiative a connu un très grand succès, avec parfois plus de 400 personnes réunies sur l'esplanade. Des anciens et des nouveaux montarnéens, mais également des habitants des communes voisines ont ainsi pu se rencontrer autour d'un verre de vin. Le caractère convivial de ces soirées était renforcé par la participation des commerçants de bouche du village et des associations qui ont proposé différents mets particulièrement appréciés, le tout dans une ambiance musicale. La mise en place de jeux pour enfants a conforté le caractère familial de ces soirées.

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui ont permis le succès de ces estivales et notamment les 13 viticulteurs qui se sont relayés du 3 juillet au 7 août, ainsi que nos associations qui se sont lancées, initialement sans repères, dans l'organisation des agapes : l'Association des Festivités montarnéennes, la Boule montarnéenne et Espoir pour un enfant. Nous n'oublierons pas de féliciter également le service technique municipal, très sollicité, pour son professionnalisme et son efficacité.



Malgré quelques petites imperfections que nous nous engageons, tous ensemble, à améliorer, nous reconduirons les Estivales de Montarnaud en 2016, en espérant vous voir toujours aussi, sinon plus, nombreux.



(Photos de Sophie Lepin)

Avec la participation des domaines viticoles :

- Clos Saint Conti
- Domaine du Pujol
- Domaine Saint-Julia
- Domaine Croix de Félix
- Domaine La Jasse/Montlobre
- Les Anges de Bacchus
- Domaine des Moulières
- Domaine Mas Dieu
- Mas des Tentations
- Domaine des 4 Pilas
- Domaine Montnègre
- Prieuré de Valcrose
- Domaine Puech Merle

L'Église Paroissiale

La petite histoire

L'église paroissiale de Montarnaud est indiscutablement l'un des édifices qui confortent le charme de notre village. Son clocher, associé à la silhouette du château et du campanile est perceptible de différents points de Montarnaud, et constitue l'un des éléments qui marquent les visiteurs. Dans les précédentes éditions de L'Écho, nous avons consacré deux articles, l'un au château, l'autre au campanile. Dans ce numéro, nous parlerons des heurs et malheurs de la construction de notre église.

La chapelle du XII^{ème} siècle Notre Dame du Fort

Notre Dame de Sestairanègues est sans doute le premier lieu de culte recensé dans l'histoire de notre commune, puisqu'il apparaît dans les écrits dès 1061. Ces données correspondent notamment avec les restes d'une ancienne construction sur le lieu-dit Notre Dame. Au XII^{ème} siècle, le seigneur Arnaldus construit le château associé à une chapelle castrale consacrée à Saint Etienne, ce qui a entraîné le transfert du patronage de la Vierge de l'ancienne église à la chapelle castrale, connue aujourd'hui sous le nom de Notre Dame du Fort.

Cette chapelle a donc abrité les manifestations culturelles de Montarnaud pendant des siècles. Il est vrai que la population évoluait assez peu avec 300 à 400 habitants selon les périodes. Le seul fait notable est probablement la destruction de son clocher initial à la fin du XIX^{ème} siècle.

Cependant, en 1772 le conseil de communauté, ancêtre du conseil municipal, fait remarquer que la cloche de l'église est difficilement audible en divers points de Montarnaud ; par ailleurs, le montant des travaux de maintenance devient préoccupant, avec notamment la nécessité de réparer le



mur de soutènement de l'escalier qui mène à l'entrée de l'église. Enfin, elle est estimée trop petite dès cette époque pour accueillir l'ensemble des paroissiens. La question est donc posée de son remplacement, ce qui devait entraîner sa destruction et la réutilisation de ses matériaux pour construire une nouvelle église, plus grande, sur le même site. Fort heureusement, pour diverses raisons, ce projet n'a pas vu le jour, et ce n'est qu'en 1839 que son exigüité et les difficultés de son accès ont conduit le Conseil Municipal à envisager concrètement la construction d'une nouvelle église paroissiale, plus grande et mieux située.

La construction de la nouvelle église : une réalisation à rebondissements

Le lieu d'implantation de la nouvelle église est retenu à la limite de la partie habitée à l'époque, à proximité de l'ancien village et des nouveaux faubourgs. Les parcelles, d'une superficie totale de 1 550 m² sont achetées, et le 26 août 1846 a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Et les aventures commencent.

En effet, il devient vite évident que la nature du terrain va nécessiter des travaux de fondations beaucoup plus conséquents que ceux prévus dans les plans initiaux. Et au fur et à mesure de la construction de l'édifice, le Conseil Municipal juge l'église trop sévère et demande de coûteuses améliorations au

niveau de la façade, ainsi que la construction de quatre petites chapelles le long de la nef. Plus curieusement, le clocher, qui devait être haut pour que tout le monde entende le son des cloches, et l'escalier qui permettait l'accès au portail n'avaient pas été prévus au budget initial.

Les choses s'aggravent puisqu'en 1849, il faut procéder à de nouvelles modifications intérieures et mettre en place des conduites destinées à canaliser les eaux de la toiture. Bien que les travaux ne soient pas achevés, la bénédiction solennelle de l'église paroissiale a lieu le 23 avril 1850. Cette cérémonie ne marquera pas la fin des ennuis. En effet, il faut construire maintenant un drain souterrain afin de canaliser l'eau des toitures vers le puits communal ; il faut également réparer le toit de la sacristie et la solidité de la voûte est remise en question. Effectivement, en 1895, la coupole du chœur de l'église s'effondre.



© Photo J-Y Foy

Plus récemment, en 2005, l'état du clocher, gravement fissuré, va nécessiter de lourds travaux, accompagnés d'un ravalement de la façade de l'édifice, d'une amélioration de l'étanchéité de la coupole, et du système de chauffage.

Ces différents rebondissements ne resteront pas sans conséquences financières. En effet,





l'estimation initiale du conseil municipal de 36 000 F de l'époque, sera révisée par l'inspecteur des bâtiments qui la trouve sous-estimée et l'augmente à 49 000 F. Après les travaux concernant l'édification du clocher et la mise en place des escaliers, la note s'élève à 61 600 F. Il est d'ailleurs difficile de connaître l'influence totale des travaux successifs, d'autant plus que l'entrepreneur n'est pas payé en temps voulu et que les intérêts de la dette ne sont pas négligeables. Néanmoins, la facture sera payée par une imposition supplémentaire sur les habitants de 14 000 F, diverses coupes de bois ou la vente aux enchères du bois d'Asse pour

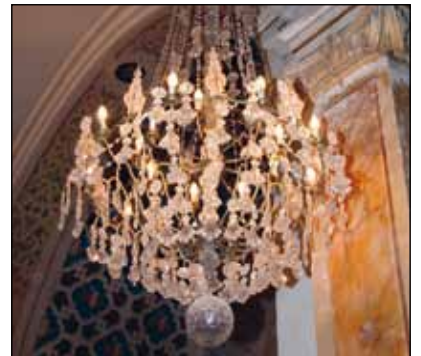
une somme de 50 000 F. Cela dit, le coût des peintures intérieures des chapelles, des voûtes et des colonnades ont probablement été prises en charge par le conseil de fabrique, dont les membres étaient chargés de collecter et gérer les revenus provenant des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église.

Un édifice plein de charme

Malgré la multiplicité des problèmes qui ont accompagnés sa construction, l'église paroissiale est un bâtiment accueillant. Sa façade, massive mais de belles proportions

est décorée de pilastres angulaires en pierres de taille. Son fronton est agrémenté d'une corniche d'un bel effet. Sa porte, en noyer massif, est surmontée d'une statue de la Vierge positionnée dans une niche sur laquelle l'inscription latine « Posuerunt me custodem » signifie : Ils m'ont choisie pour gardienne.

L'intérieur était remarquablement bien décoré, mais a subi l'usure du temps et de l'humidité. Par ailleurs, au fond du chœur, surmontant la rosace, de magnifiques trompe l'œil ravissent les visiteurs et constituent indiscutablement l'un des superbes attraits de cet édifice. En effet, il faut s'approcher de très près pour s'apercevoir que les personnages représentés ne sont pas des sculptures, mais de magnifiques peintures.



Bien qu'elle soit essentiellement réservée aux manifestations culturelles, l'église accueille également occasionnellement des concerts de qualité, magnifiés par son cadre et sa sonorité. A noter que sur son parvis, la bénédiction des chevaux a lieu le 15 août, jour de la fête patronale de Montarnaud.



La plupart des données reprises dans cet article sont issues du livre de Claude DEL LITTO-PASCAL : Une histoire de Montarnaud du XI^{ème} au XX^{ème} siècle, Collection Racines, Bibliothèque 42, Gignac, 1996

2015, une année sportive...

Montarnaud une ville sportive

Une constante de la volonté politique de notre Municipalité consiste à soutenir nos associations, partenaires essentiels de la vie du village. Parmi celles-ci, on peut compter 19 associations sportives. Elles peuvent compter sur nos infrastructures sportives telles que la halle des Sports, les terrains de football, de tennis et de Tambourin, le boulodrome ou le Skate Park...

Nous avons également le privilège de compter parmi nos habitants des athlètes de haut niveau national et international. En 2015 particulièrement, le sport a été mis à l'honneur sur Montarnaud à travers différentes disciplines et notamment trois événements remarquables : en août le championnat du Monde de «Team Penning» (Tri de bétail), en septembre la 5^{ème} Balade Cévenole, concentration de véhicules historiques, et en octobre l'épreuve de VTT Mont'Tamalou.

AFET : Tri de Bétail

Championnat du Monde à Montarnaud



L'Association Française d'Équitation de Travail a organisé les Championnats du Monde de 'Team Penning' et 'Ranch Sorting' sur le domaine de La Fleurière, à Montarnaud, du 13 au 16 août 2015.

L'AFET, dont le siège social est situé sur la commune, a été créée en 2003 par une poignée de cavaliers motivés par le travail du bétail. Grâce à sa convivialité et au travail de ses bénévoles sa croissance rapide permet aujourd'hui à plus de 200 cavaliers compétiteurs d'assouvir leur passion, ce qui fait d'elle la référence nationale et une des premières associations eu-

ropéennes dans son domaine de compétences.

Les deux disciplines d'équitation présentées lors de ce championnat du monde découlent du travail du bétail dans les ranchs américains. La première consiste à trier trois vaches dans un troupeau, à les canaliser et à les boucler dans un corral. La seconde vise à transférer, dans l'ordre des numéros qu'ils portent en sautoir, une dizaine de bovins espiègles d'un parc rond à un autre. Et tout cela dans un temps record « of course ! »

Les meilleures équipes d'Europe ont honoré ce rendez-vous avec enthousiasme et détermination à produire les meilleures prestations possibles. 200 cavaliers se sont donc retrouvés pendant ces quatre jours de compétitions pour déterminer un WORLD CHAMPION 2015.

A ce jeu, les italiens ont triomphé mais plus encore c'est l'univers western qui, sans dépendance étatique, a su réaliser un évènement qui



conjugait sur un mode supérieur, les exigences du sport et de la convivialité. Un public très nombreux a pu, à cette occasion, découvrir les chevaux, les techniques et la culture western.

Un grand merci à toute l'équipe municipale pour leur aide technique et matérielle.

Didier Carpentier
Président de l'association



Contact : Didier Carpentier, 06 77 23 00 74
Courriel : president@afet-western.com
Site Internet : <http://www.afet-western.com/>



(Photos de Guy Fluchère et A.F.E.T.)

La 1ère rando VTT « Mont'Tamalou »

Pas qu'une bande de potes...

Montarnaud,
le 25 octobre 2015

En ce beau dimanche d'automne, le village de Montarnaud accueillait la première édition de la Mont'Tamalou, une randonnée VTT placée sous le signe du plaisir.



Pas moins de 750 randonneurs se sont élancés dès 7h30 sur les différents parcours (13, 33 et 41kms) au travers des communes de Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saint Paul et Valmalle.



Après quelques efforts, les vététistes ont pu profiter des ravitaillements mis en place par les

bénévoles tout au long des tracés, mais aussi des beaux paysages de notre région, sous un soleil radieux.



La première édition de cette randonnée, vous l'aurez compris, a été une grande réussite. Le club tenait donc à remercier les mairies de Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques, Saint Paul et Valmalle, l'ensemble des propriétaires de terrains que nous avons traversés, les différents sponsors, les associations de Chasseurs ainsi que l'ensemble des bénévoles qui, chacun à leur niveau et de par leur implication et leur générosité, ont contribué à la réussite de cette manifestation. Enfin, le club VTT des Tamalous est fier d'annoncer qu'il reversera d'ici la fin de l'année un chèque d'un montant de 700 € au profit de l'école maternelle de Montarnaud. A l'écoute des remarques toujours constructives des participants, le club VTT des Tamalous vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour la deuxième édition de la Mont'Tamalou !

(Photos de Zoom Photo Club et VTT Tamalou)



« VTT Tamalou », une nouvelle association Montarnéenne

Avec une bande de copains, nous avons créé ce club en novembre 2006 car nous en avons assez d'être éparpillés un peu partout dans différents clubs, correspondants à différentes pratiques (XC, Enduro, Randonnée, Descente). Aujourd'hui nous sommes un club reconnu par le biais de nos présences sur de nombreuses courses typées « enduro » (liaison en montée et chronométrage en descente), XC (cross country : montées et descentes chronométrées, format olympique) et randonnée (sans chronomètre) ainsi que des raids longues distances en vtt (article dans Midi Libre au mois d'avril 2015 sur l'une des courses les plus dures au monde que j'ai fini par appeler « la Shimano Epic »).

Nous participons aussi chaque année au Roc d'Azur, un événement qui rassemble plus de 10 000 participants ; et nous sommes également présents sur la course des 3C qui se déroule actuellement en 3 manches à Calvisson / St Seriers et Congeniès.

Comme vous pouvez le constater nous sommes un club assez actif et nous n'hésitons pas à nous déplacer dans toute la France pour pratiquer notre discipline.

A ce jour nous comptons une quinzaine d'adhérents licenciés ou non.

Notre leitmotiv est de rouler des traces toujours plus belles les unes que les autres avec de beaux paysages, avec une bande de 'potes Tamalous' !

Contact : Sébastien Rigal, 06 23 49 94 17
Courriel : marion.sebas34@hotmail.fr



La 5^{ème} Balade Cévenole

Une concentration de véhicules historiques qui dure...



Le samedi 19 septembre 2015, l'association Rallye Sport Découverte a organisé sa « 5^{ème} Balade Historique Cévenole ».

Les 27 équipages inscrits ont avalé le parcours de 280 km sous un soleil radieux, dans la joie et la bonne humeur. A l'arrivée à Montarnaud tous étaient ravis d'avoir sillonné les mythiques routes cévenoles.

Devant un apéritif et le repas de clôture bien mérités, les participants, organisateurs et partenaires ont passé une agréable journée automobile.

Rallye Sport Découverte vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la 6^{ème} édition, qui aura lieu le samedi 21 mai 2016 (inscriptions jusqu'au 14 mai).



« La Balade Cévenole a vu le jour en mars 2011, à l'issue d'une attribution de tirage de loto (en 2010) que nous n'avons pas souhaitée organiser. Avec plusieurs élus, nous avons réfléchi à l'organisation d'une **concentration** * de véhicules historiques. Plusieurs équipages Montarnéens y participent depuis sa création.

Le parcours, divisé en trois secteurs afin de reposer les équipages et la mécanique, est différent d'une année sur l'autre. Ces mêmes routes cévenoles, empruntées par le Critérium des Cévennes (manche du Championnat de France des Rallies) demandent quelques connaissances techniques... Mais cette balade reste ouverte à tout participant ayant un véhicule approprié.

Je tiens à remercier la municipalité ainsi que les bénévoles et les partenaires qui nous soutiennent lors de cette journée automobile. »

Sportivement.

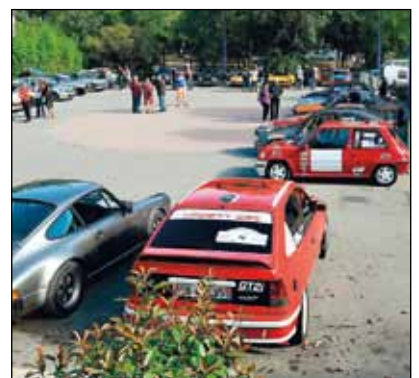
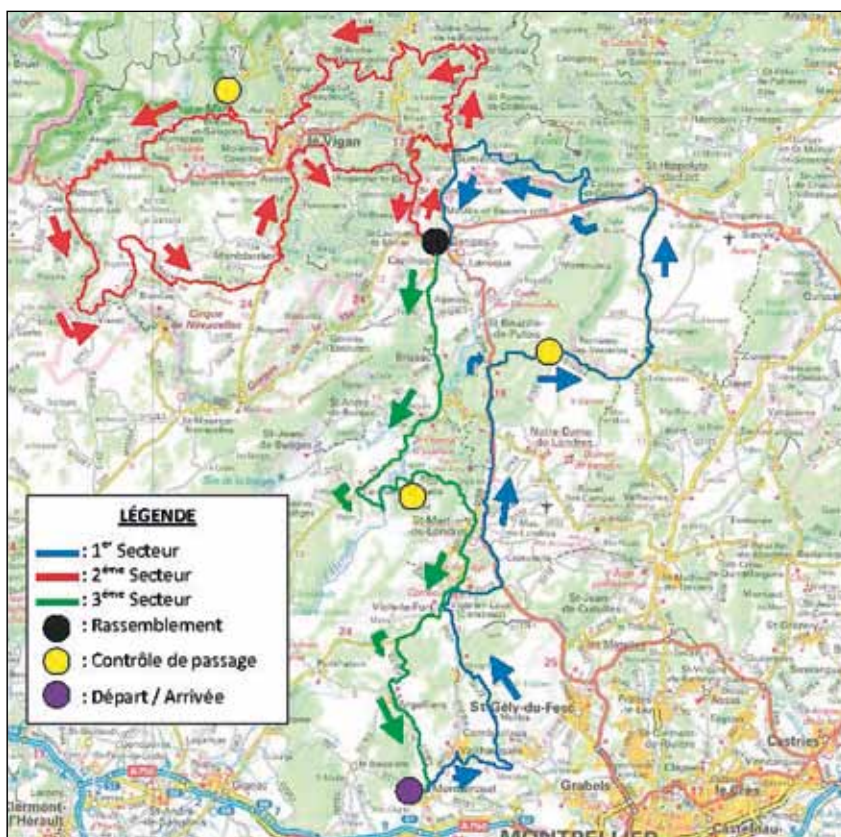
Lionel Calage

Président de l'association RDS

*** Concentration :** il s'agit d'une épreuve automobile non compétitive.

Contact : « Rallye Sport Découverte », Lionel Calage, 06 11 55 10 45

Courriel : rsd.montarnaud@orange.fr



Le SIADE du Mas Dieu

Nouvelles menaces sur son existence

Le Mas Dieu, cette superbe garrigue de 540 ha située au sud de Montarnaud, constitue un territoire riche en histoire. Occupé par les romains, il a servi de refuge aux templiers lors de leur extermination par Philippe Le Bel, désireux de s'emparer de leurs richesses. Il a abrité une léproserie tenue par des moines, et a été traversé par de nombreuses voies telles que le chemin de Rome, la route du sel, le chemin de Jérusalem ou la voie de Saint Jacques de Compostelle. Plus récemment, il s'est affirmé comme un véritable poumon vert, avec une remarquable diversité de la faune et de la flore de garrigues, ouvert au pastoralisme. Cependant, depuis des années, le district de Montpellier cherchait désespérément une solution afin de se débarrasser de ses ordures ménagères. A la fin des années 1980, son Président décide de créer une décharge sur la garrigue du Mas Dieu.

La riposte citoyenne

Dès cette décision rendue publique, la résistance s'organise dans les quatre communes directement concernées par le Mas Dieu : Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saint Paul et Valmalle. Les quatre mairies et l'ensemble des populations concernées organisent la riposte à divers niveaux. De nombreuses manifestations sont organisées sur Montpellier et les mairies déposent un recours sur la validité juridique de la décision du conseil du district de Montpellier. Le recours s'avère efficace, et la décision d'implanter la décharge sur le Mas Dieu est donc abrogée. Cependant, le danger persiste avec la signature d'une promesse de vente du propriétaire des lieux à la Société Vivendi, missionnée pour favoriser la création de cette décharge. Après de multiples expertises et contre-expertises géologiques, la position du district de Montpellier s'affaiblit, et Vivendi renonce. Le territoire du Mas Dieu est alors acquis par le Conseil Général de l'Hérault (260 ha) et les quatre communes

concernées qui achètent les 140 ha sur lesquels devait s'implanter la décharge. Par ailleurs, 150 ha sont acquis par les agriculteurs afin d'implanter un projet d'agriculture durable, vignes et olivettes, sur le site.

Cependant, à diverses reprises, le préfet de région rappelle qu'il n'est plus envisageable que les 200 tonnes mensuelles de déchets de Montpellier continuent d'être exportés en dehors de la région, et que la recherche de nouvelles décharges est plus que jamais d'actualité. Nous restions donc sous la menace d'un Projet d'Intérêt Général préfectoral. Aucun projet présenté par les communes n'ayant antérieurement vu le jour, faute de financement, encore fallait-il mettre en place sur le site un projet raisonnable, autofinancé, susceptible de mettre un terme définitif à la menace de décharge.

La création du SIADE

Dans cet objectif, les quatre communes se dotent, en 2005, d'un syndicat mixte ouvert, le SIADE (**Structure d'Initiative pour l'Aménagement et le Développe-**

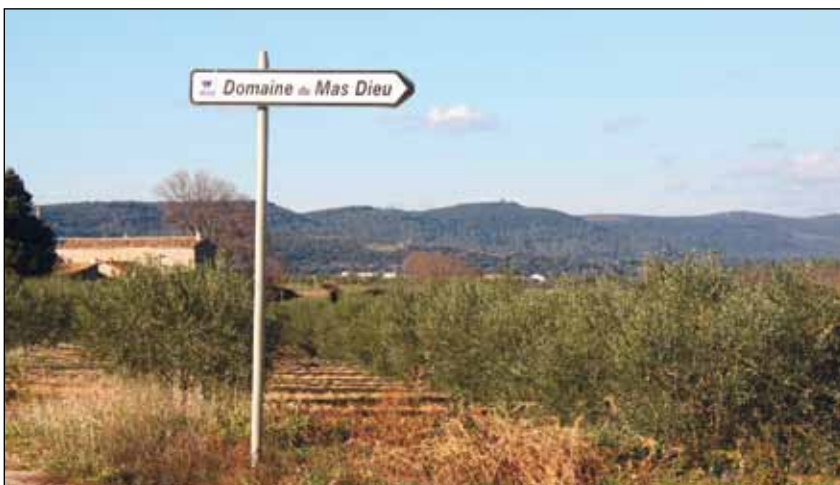
ment de l'Ecosite du Mas Dieu), dans lequel elles sont représentées par 8 délégués désignés par chaque conseil municipal. Les intercommunalités (Agglomération de Montpellier et Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault) bénéficient également de deux sièges avec voix délibérative sur lesquels elles n'ont jamais désigné de candidats. Enfin, la Chambre de Commerce et de l'Industrie est aussi membre du syndicat, ce qui justifie son caractère « ouvert ».

Après les élections municipales de 2008, les équipes municipales ont été profondément renouvelées. Elles relancent l'activité du SIADE et confirment le Maire de Montarnaud comme Président du SIADE. Une équipe technico-juridique est alors adjointe au panel des élus.

Les directives qui sont données par les quatre communes à la nouvelle équipe du SIADE tiennent compte des difficultés rencontrées dans le passé : il s'agit de mettre en place un projet raisonnable, en grande partie autofinancé, qui ne se heurte donc pas à l'écueil de la recherche de subventions importantes auprès des collectivités territoriales.

Genèse d'un projet environnemental

L'urgence de réaliser un projet d'intérêt général sur le Mas Dieu est à nouveau soulignée par les déclarations du Préfet et du Président de l'agglomération de Montpellier qui suivent l'abandon du projet de décharge de Fabrègues. De plus, en 2011, l'annonce d'une possible dissolution du SIADE par le Préfet crée une réelle inquiétude. Cette éventualité sera annulée suite à une réunion avec le Sous-Préfet de Lodève, et une intervention du Président auprès du





Préfet de Région en réunion publique. Les consignes données par les quatre communes au SIADE pour l'élaboration du nouveau projet sont les suivantes :

- respect du caractère écologique et environnemental du lieu, en accord avec la charte éthique financée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ;
- respect de l'agriculture durable située à proximité du site, et en particulier nécessité de conforter l'activité pastorale ;
- attractivité pour les populations de nos quatre communes qui se sont endettées pour s'assurer la maîtrise foncière du site sensible du Mas Dieu ;
- financement assuré en grande partie ou en totalité par la mise en place d'une activité économique d'intérêt général, compatible avec le caractère écologique du Mas Dieu.

Sur ces bases, le projet s'oriente vers la réalisation d'un écosite sur la Plaine du mas Dieu, consacré à la mise en valeur de la faune et de la flore de cette garrigue, au pastoralisme, aux activités culturelles et associatives, aux énergies renouvelables et aux sports d'extérieur.

Informé par la CESML (coopérative d'électricité de Saint Martin de Londres qui assure la distribution du courant sur notre secteur) des difficultés réelles en matière d'approvisionnement électrique, le SIADE étudie rapidement la possibilité de mise en place d'un parc photovoltaïque sur le délaissé d'autoroute, au nord du Mas Dieu, dont l'esthétique est sévèrement altérée par la présence du transformateur THT de Tamareau et des pylônes électriques

qui en sont issus. Les revenus de ce parc financeraient l'aménagement de l'écosite du Mas Dieu.

Le projet

Le Parc Photovoltaïque

Il se devait d'être conçu comme un modèle en matière environnementale. Le projet prévoit son implantation sur un délaissé d'autoroute, improductif, qui n'entraîne aucun conflit d'usage. Sa mise en place doit s'effectuer sans béton, et la hauteur des panneaux doit permettre le pacage des moutons de la bergerie du Mas Dieu, ce qui constitue un soutien à l'activité pastorale avec 66 ha de pâture supplémentaires. C'est cette réalisation qui est censée générer les finances nécessaires à l'aménagement de l'écosite, en plus d'assurer une production électrique conséquente et utile (production pour 40 000 habitants).

L'écoparc du Mas Dieu

Les réflexions menées au sein du SIADE, validées par les élus des quatre communes, ont permis de dégager les axes essentiels de cet écoparc. La nature particulièrement attractive de la garrigue du Mas Dieu et la présence d'un berger rendaient incontournable la mise en place d'activités pédagogiques axées sur l'environnement et le pastoralisme. De même, l'existence du parc photovoltaïque permettrait d'édifier un pôle pédagogique sur les énergies renouvelables.

L'attractivité du lieu devait être confortée par la création d'espaces dédiés à la culture et aux associations et collectivités territoriales pour leurs animations de plein air.

Enfin, dans cet objectif, il paraissait utile d'implanter des activités d'extérieur (cheval, randonnée pédestre ou VTT, accrobranche...) L'intégration des bâtiments sur le site devait être assurée en utilisant uniquement des matériaux naturels (bois, pierre) et en évitant le béton y compris pour les fondations. Toutes les couvertures seraient équipées de toits photovoltaïques.

Suite à ces différentes réflexions de principe, un plan de réalisation a été conçu, puis a progressivement évolué vers le projet actuel, présenté au cours de deux réunions publiques à Montarnaud et à Murviel les Montpellier, puis validé par les services de l'état. Les travaux ont débuté en septembre 2012 avec la mise en place du réseau électrique qui permet le branchement de tous les toits photovoltaïques qui recouvrent les bâtiments, ainsi que la couverture des besoins électriques liés à leur activité.

Le travail du SIADE s'est avéré particulièrement efficace. Il a en effet sous-tendu la modification du PLU de Montarnaud sur ce site qui verrouille actuellement toute tentative d'implantation d'une décharge ou de lotissements. Mais les PLU peuvent être modifiés. Les acquis ont donc été confortés par la mise en place de l'ensemble des toits photovoltaïques, supportés par des piliers en bois qui vont servir d'ossatures à la construction des bâtiments. Certains sont d'ailleurs déjà réalisés. Le projet est donc en bonne voie. Il manque cependant les finances nécessaires à la mise en place des réseaux d'eau et des voiries qui ne seront pas goudronnées. Ces budgets seront générés par la mise en place du parc Photovoltaïque dont la réalisation dépend

maintenant d'une étude complémentaire à l'étude d'impact.

De nouvelles menaces

Malgré la qualité du travail fourni par le SIADE pour créer un poumon vert à la sortie de Montpellier, l'horizon s'est tout récemment assombri. En effet, lors de la réunion de la dernière CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), le Préfet a tout simplement proposé d'appliquer le principe de représentation/substitution à la gestion du SIADE. En l'espèce, il s'agit tout simplement de remplacer les 8 représentants

des quatre communes du Mas Dieu par 8 représentants des intercommunalités concernées, la Métropole de Montpellier et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Cette proposition n'est, sous une autre forme, que la reprise de la volonté de dissoudre le SIADE qui ne s'est pas avérée possible d'appliquer. Elle est d'autant plus paradoxale que ces intercommunalités n'ont pas désigné les délégués qui leur étaient réservés par les statuts du SIADE.

Très clairement, il s'agit tout simplement d'écarter les représentants des communes de la gestion de cette superbe garrigue,

pour des raisons non formulées qui nous inquiètent. Le travail réalisé par nos communes via le SIADE a su préserver l'environnement menacé du Mas Dieu, par un projet intelligent qui, à ce jour, n'a pas coûté un centime d'Euro à nos communes et nos divers EPCI. Nous souhaitons travailler ensemble, avec les intercommunalités, sur l'aménagement du Mas Dieu, comme les statuts du SIADE le permettent.

ALORS POURQUOI VOULOIR NOUS ECARTER ? RESTONS VIGILANTS. LA BATAILLE DU MAS DIEU NE DOIT PAS RECOMMENCER.

La Source de la Mosson

Montarnaud a la particularité d'héberger la source de la Mosson, une rivière de 39,3 km de longueur, qui traverse les communes de Vailhauquès, Combaillaux et Grabels. À partir de Grabels et le long du quartier montpelliérain de La Paillade, son cours est encaissé. Au passage au droit de Juvignac, elle retrouve la plaine et passe les ruines d'un pont roman situé en face du château Bonnier de la Mosson à Montpellier. Elle est un affluent du Lez, mais se jette en partie dans l'étang de l'Arnel.

Restauration du bâtiment de la source de la Mosson

L'emplacement de la Source de La Mosson est marqué par un petit bâti. Les travaux de restauration ont permis la mise en valeur du site et le réaménagement de ses abords, notamment le parking.

Ce petit bâtiment dont on ne connaît pas la date de construction semble avoir été bâti en partie avec des matériaux de réemploi, notamment pour les corniches en pierre de taille. Il se compose de deux salles voûtées, l'une étant une sorte de citerne dans laquelle surgirait directement la source de Font Mosson, l'autre, comportant diverses canalisations et vannes, aurait servi à recueillir les eaux de la source Font Perry située en amont au lieu-dit La Baume. Les deux salles étaient équipées de trop pleins que l'on peut voir en façade sud. Des conduites souterraines partant de ce

bâtiment auraient été mises en place, aux alentours de 1870, pour alimenter en eau la fontaine située sur la place centrale du village.



Les opérations réalisées sur le bâtiment sont les suivantes :

- Restitution d'une couverture en dalles de pierre et d'une corniche en pierres de taille
- Réfection des enduits intérieurs et extérieurs
- Remise en état des portes métalliques
- Pose d'un drain enterré et d'un enrochement aux abords du bâtiment

Ce projet a été réalisé dans le cadre du 3^{ème} plan de restauration du patrimoine bâti non protégé de la Communauté de Commune Vallée de l'Hérault (CCVH). La commune a en effet délégué la maîtrise d'ouvrage à la CCVH ; l'opération a été suivie par M. Gaël Chesnel en charge de la valorisation du patrimoine dans le

service aménagement de l'espace.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à un architecte du patrimoine, Mme. Sandrine Rascol, et les travaux ont été réalisés par l'entreprise SARL Muzzarelli.

Coût et financement

Conseil Départemental : (30%) 7 500 € HT

CCVH : (25%) 6 250 € HT

Commune de Montarnaud : (45%)

11 250 € HT

TOTAL : 25 000 € HT



La Déchèterie de Montarnaud

Transformation radicale

Dans son plan de restructuration des déchèteries de son ressort, le Syndicat Centre Hérault a décidé de moderniser celle de Montarnaud, de manière à la rendre plus fonctionnelle.



Rénovation complète

La déchèterie de Montarnaud a été réouverte au public après travaux dès le 1^{er} octobre. Elle a été modernisée dans le cadre du programme de réhabilitation et d'aménagement des déchèteries du Syndicat Centre Hérault, pour offrir aux particuliers un service sécurisé de qualité répondant aux évolutions réglementaires et environnementales en vigueur. Les travaux ont été pris en charge par le Syndicat Centre Hérault, la commune de Montarnaud lui ayant cédé gracieusement le terrain nécessaire à cet aménagement.

La déchèterie est désormais ouverte tous les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 9h à 12h15 et de 14h à 17h15.

Elle fait partie des six déchèteries centrales du territoire. Elle accepte tous les flux de déchets : encombrants, déchets verts, gravats, métaux, bois, mobilier usagé, cartons, DDS (Déchets Dangereux Spécifiques), DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), cartouches d'encre, batteries, huiles de friture, huile de vidange, papier, verre, EMR (Emballages Ménagers Recyclables), textiles et chaussures. Un local est également disponible pour déposer les dons de meubles, objets, textiles à la Ressourcerie Cœur d'Hérault.

Attention, certains déchets sont strictement interdits dans toutes les déchèteries gérées par le Syndicat Centre Hérault. Il s'agit des bouteilles de gaz, des médicaments, des pneumatiques, des déchets d'activités de soins à risques, des extincteurs, des emballages de produits phytosanitaires et de l'amiante-ciment. Pour ces derniers, il faut vous adresser à vos revendeurs ou aux sociétés spécialisées. Les ordures ménagères sont également refusées. Elles vont uniquement dans les bacs gris. Si vous n'avez pas de bac gris, contactez le Syndicat Centre Hérault au 04 67 88 44 96.

Un service pour les particuliers

Afin d'inciter les professionnels à utiliser les déchèteries Gros Véhicules, situées à Aspiran et Saint-André-de-Sangonis, qui sont conçues pour recevoir leurs déchets, la déchèterie de Montarnaud est équipée d'un portique pédagogique à l'entrée avec une hauteur limitée à 2 mètres 10.

Un modèle novateur

La déchèterie de Montarnaud a été construite sur le même modèle que celles de Gignac et Le Pouget. Il s'agit d'une conception novatrice créée par le Syndicat Centre Hérault et référencée par l'Agence nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), alliant praticité et sécurité pour les



usagers, et permettant aux agents de travailler plus efficacement.

L'ancien système de collecte en bennes est remplacé par des casiers de plain-pied qui éliminent les risques de chutes. C'est aussi plus pratique pour les déchets volumineux qui peuvent être bennés directement sur le sol. Avec cette nouvelle structure, la collecte des déchets se fait par l'arrière des casiers, dont l'accès est interdit au public pendant la manœuvre. Avec trois déchèteries en casiers sur le territoire de la Vallée de l'Hérault, une tournée permettra de vider régulièrement les casiers et de réaliser ainsi des économies en temps et en transport.



Yoan Burnens, un jeune héros

Le courage qui sauve une vie

Dans la nuit du 18 septembre 2015, aux alentours de 20h45, le jeune Théo, 11 ans, interpelle sa maman lorsqu'il entend un bruit inhabituel dans l'escalier de leur immeuble, 3 Grand Rue, à Montarnaud. Il s'agit en effet de l'alarme à incendie de leur voisine, Madame Favier, qui habite au premier étage... Lorsqu'ils descendent frapper à sa porte, ils trouvent, par chance, la porte de l'appartement déverrouillée ; une épaisse fumée noire « qui pique les yeux et la gorge » s'en échappe. Madame Favier ne répond pas à leurs appels, mais, en entrant plus loin, le jeune garçon la trouve assise sur son lit, les flammes déjà à ses pieds. La maman somme à son fils d'aller trouver de l'aide pendant qu'elle appelle les pompiers... Par chance Théo, en larmes, trouve Yoan Burnens devant le snack. Le jeune homme, rapidement informé de la périlleuse situation par Théo, n'hésite pas un instant, et se précipite directement au premier étage de la maison d'en face.

Propos de Yoan Burnens recueillis par Daniel Courbot :

Que s'est-il passé la nuit du 18 septembre ?

« Un petit vient me voir en panique devant le snack : « Il y a le feu dans un appartement, une personne est restée dedans, c'est une personne âgée... ». Je me précipite au premier étage de la maison qui est totalement enfumé. Au bout d'un long couloir, je distingue des flammes et de la fumée épaisse.

Une porte était entrouverte et j'aperçois une personne sur le lit, entourée de flammes.

Elle était inconsciente. Je l'ai secouée un peu, et comme elle ne répondait pas, je l'ai prise dans mes bras, je l'ai sortie et je l'ai mise à l'abri sur un banc de pierre. »

Et après l'avoir mise à l'abri ?

« Je lui ai passé ma veste et lui ai demandé si elle avait besoin d'une couverture. Je suis ensuite parti chez moi me changer. J'étais choqué, j'avais la nausée et un mal de tête qui a duré une bonne heure. A mon étonnement j'étais couvert de suie. Je me suis douché et je suis revenu sur les lieux. »

Tu n'as pas eu peur du feu ?

« Je suis entré sans réfléchir, une sorte de réflexe. Il ne fallait pas la laisser là, quitte à me brûler, je devais la sortir, c'était le plus important à mes yeux.

La peur fait que l'on devient courageux. »

Et quand tu es revenu ?

« J'ai discuté avec les pompiers et les gendarmes. Ils m'ont tous dit que j'étais un héros et que beaucoup de gens n'auraient pas fait cela ; ils m'ont fait prendre conscience que j'avais sauvé la vie de cette personne. »

Que penses-tu d'être reçu en mairie pour recevoir la médaille de la ville ?

« Je n'attendais rien de cela. Je suis pourtant fier de cette récompense offerte par le maire. La famille de Madame Favier est également venue me remercier. Comme je tiens beaucoup à mes grands-parents, avoir pu sauver cette personne âgée m'a particulièrement marqué. Je ne suis plus le même. Mes parents sont fiers de moi. »



Alors que Yoan sauvait Madame Favier, une personne est également montée dans l'appartement en feu.

Grace à son intervention, l'incendie a été contenu avant même l'arrivée des pompiers vers 21h15, empêchant ainsi sa propagation dans le bâtiment ou les maisons avoisinantes.

Nous apprenons par Yoan que cette personne courageuse n'est autre que Monsieur Miguel Munoz, employé par la municipalité, que nous félicitons également.



Nous sommes tous des enfants de migrants

Le collectif « Accueil de Réfugiés à Montarnaud » a vu le jour afin de répondre aux multiples situations de détresse de personnes aux portes de l'Europe. En concertation avec la mairie de Montarnaud, il se prépare à l'accueil d'une famille à Montarnaud. Un inventaire des ressources doit être fait en relation avec la Cimade et la Préfecture. Toutes les énergies et bonnes volontés sont les bienvenues...



La migration d'hier et d'avant hier, la migration d'aujourd'hui

Chacun dans sa famille a pu l'expérimenter. Nombreux sont ceux aussi qui connaissent un oncle, un grand parent, un ami ou autres qui ont décidé de changer de pays, de continent ou de village.

Nombreux sont ceux qui parmi nous ont des enfants qui pour un temps déterminé (séjour linguistique, voyages...) ou pour un temps indéterminé (travail...) ont été, sont ou seront des migrants.

La caractéristique du migrant est universelle. Que l'on arrive, ou que l'on parte, c'est toujours le même être humain qui va aller poser ses pénates dans un ailleurs.

Nous sommes tous des enfants de migrants.

La migration, essence de la vie humaine

La migration fait partie de l'essence de la vie humaine. Partir, S'installer, faire de la place sont autant d'expressions vitales de l'humanité en mouvement.

Pour autant certains d'entre nous doivent chercher refuge ou demander refuge. Pour eux, ce qui n'était qu'une possibilité devient une nécessité. Ce sont des « réfugiés » de l'exode, de la guerre, du climat... Ce sont des migrants malgré eux. Leurs justifications sont la faim, la peur...

Au-delà de les recevoir, c'est notre responsabilité de les accueillir.

Nous sommes tous des enfants de migrants.

Petit vocabulaire commun

Réfugié : Personne qui a quitté son pays ou a fui une région avec raison (politique, religieuse, raciale, ou pour échapper à une catastrophe).

Migrant : Toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il ou elle n'est pas né-e et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. (Unesco)

Demandeur d'asile : personne qui a quitté son pays d'origine et souhaite obtenir le statut de réfugié.

La migration, notre identité commune

La migration a toujours existé. Elle fait partie du patrimoine humain. Elle a selon les époques été plus ou moins importante, en nombre, en distance. Elle a permis le croisement des savoirs, la mixité des peuples, le métissage des enfants.

Nous pensons - nous ne sommes pas les seuls - qu'elle va devenir de plus en plus importante. Les réfugié-es sont une occasion de plus, si nous le voulons, de nous enrichir mutuellement.

Nous sommes tous des enfants de migrants.

La migration, maintenant

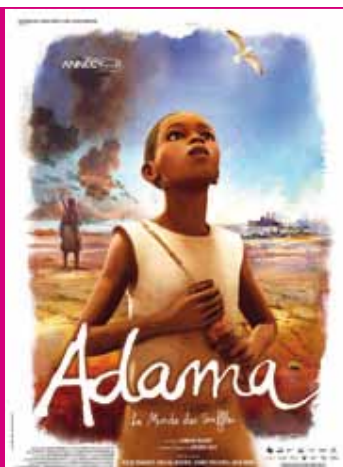
Donner un coup de main à la personne ou à la famille qui arrive, qu'elle soit seulement de passage ou qu'elle veuille s'installer à côté de nous dans le respect de ce qu'elle est, comme dans la reconnaissance toujours plus avertie et exigeante de ce que nous sommes en tant qu'individu, en tant que citoyen ;

C'est à cela que le Comité d'accueil des migrants à Montarnaud veut apporter sa pierre. C'est cela que nous voulons faire ensemble avec vous.

C'est ce collectif qui avec le soutien de la mairie prend la parole dans cet écho. Nous invitons qui le souhaite à nous rejoindre pour agir ensemble.

Actuellement plusieurs pistes d'accueil sont explorées (plateforme Préfecture, CIMADE, réseau Welcome) et aussi des idées pour s'informer, échanger ensemble sur toutes ces questions (film par le réseau intervillage, débats...).

Nous sommes tous des enfants de migrants.



Le 9 janvier 2016, une projection du film d'animation « Adama » a été organisée à la salle des fêtes, suivi d'un débat sur le thème des réfugiés, organisé par le collectif « Accueil de Réfugiés à Montarnaud ».

Contacts : Michel Montiel, 06 07 11 58 46 ou François Sabatié, francois.sabatie@laposte.net

Diversité de paroles au sein du collectif

« Être né quelque part, c'est toujours un hasard. »

Pierre C., 67 ans

« Je ne peux rester indifférente à la souffrance, à la détresse de femmes et d'hommes de même humanité que moi. Dans ces cas là, j'ai besoin de m'assembler avec d'autres pour chercher des solutions. »

Cathy, 59 ans

« Je me dis « et si c'était moi et les miens, là, dehors, sur les routes, démunis, et livrés au bon vouloir du hasard, de Dieu » je voudrais croire à la chance de rencontrer des gens accueillants, tolérants, bienveillants. Je veux être aujourd'hui de ces gens dans mon pays. »

Michel, 61 ans

« J'ai la chance d'avoir une vie pleine de liberté, d'affection, de bien être, de convivialité; alors pourquoi ne pas en faire profiter d'autres? D'autant que, qui de nous n'a pas fait, un jour, l'expérience sous une forme ou une autre, d'un accueil vrai, chaleureux? Quel bonheur ! »

Pierre J., 63 ans

« Pour moi l'accueil est aussi «rencontre». Toute rencontre est pour moi source de richesses aussi bien pour l'accueillant que pour celui qui est accueilli. Accueillir des personnes qui on dû fuir leur pays c'est aussi partager leur détresse. C'est pourquoi, avec vous tous, je suis prête à m'investir de mon mieux auprès des personnes qui vont venir vivre parmi nous. »

Hélène, 68 ans

« Je souhaite que les nouveaux arrivants, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, se sentent accueillis, attendus. Qu'il y ait des personnes sur lesquelles ils puissent compter, même pour des services insignifiants (un trajet, un repas, prêt ou don de matériel, échange, etc...). Qu'ils ne se sentent pas seuls. »

Emmanuelle, 52 ans

« J'ai voulu faire partie de ce comité pour mettre en pratique mon engagement de chrétienne : « j'étais un étranger et vous m'avez accueilli...» (Mt 25,35). »

Dany, 61 ans

« C'est chaque fois la guerre qui provoque les migrations des peuples. « tu as été battu, peut être torturé, ta famille est éclatée mais tu as envie de VIVRE. Les épreuves endurées pour parvenir dans un pays dit de LIBERTE, sont surhumaines mais aujourd'hui tu es là. N'est-ce pas la moindre des choses d'envisager et de concevoir un accueil. »

Jean, 61 ans

« Il m'est impossible de me priver de la richesse de la rencontre quelle qu'elle soit. »

François, 70 ans

« La France a connu en quelques heures ce que vivent des milliers de personnes chaque jour : des actes de terroristes ciblant des innocents. Personnellement, j'ai choisi de m'investir dans ce comité pour être du côté de ces innocents et de donner un petit coup de pouce à mon échelle. Soyons tout ce que détestent les terroristes. Soyons humains, forts, et solidaires. »

Marine, 18 ans

« J'aurai pu être Italienne mais le destin en a décidé autrement, je vis en France avec la nostalgie de mon pays d'origine qui continue de vivre sans moi et en moi. Permettre le passage entre le passé, le présent, le futur est le sens que je donne à ma démarche comme un passeur de vie. »

Nicole, 59 ans



1 - Réfugiés Russes 1919
2 - Réfugiés Grecs 1923
3 - Réfugiés Belges à Nantes en 1914
4 - Réfugiés Espagnols en 1936
5 - Réfugiés Italiens à Morzine en 1953

Photos extraites du site web « ICRC Histroy »



Les 20 ans des Festivités Montarnéennes

L'Association des Festivités Montarnéennes a été créée en 1995. Depuis, M. Didier Aspart en est le Président, entouré de son bureau et de ses bénévoles, Cathy, Christophe, Stéphanie, Marc, Dany, Stéphane, Gérard, Claudine. Avec ceux qui en ont fait partie et ceux qui en font partie encore, ils ont organisé chaque année différentes manifestations, telles que carnivals, lotos, repas à thème, feu de la St Jean, concours de boules et bien sûr, principalement, les festivités de la fête votive du 15 août.

L'AFM a pour but de divertir tous les Montarnéens et habitants des alentours, dans un esprit familial et festif, en essayant de trouver de nouvelles idées pour satisfaire tout le monde.

Depuis sa création différents artistes ont pu fouler la scène de la Fête tels que Regg'lyss, les Forbans, Eric Pastor, Jean-Pierre François, Patrick Baufort (le sosie de Johnny), Los Niños de la Noche, Primo ou encore les finalistes de l'émission The Voice. Ainsi que de nombreux orchestres et DJ's comme les Méditerranéens, Octane, Arc en ciel, ST Production, Savannah, Night System, Ultima et bien d'autre qui ont fait danser nos chers Montarnéens.



Pour nous, il est important d'animer nos rues tout au long de la journée, avec des concours de boules (aujourd'hui en association avec la Boule Montarnéenne) ainsi que des manifestations taurines : abrivados, bandidos, encierros et toros piscine. Depuis quelques années,



c'est le Club Taurin a pris le relais de cette dernière activité. Nous avons ainsi à Montarnaud les Manades Lopez, Bascou, et depuis 15 ans, nos fidèles gardians de la Manade du Soleil.

Depuis 4 ans, un rituel s'est installé, l'incontournable « bataille d'eau » entre l'Association, la Mairie et le Bar du Commerce, tous les coups sont permis pour qu'aucun cm² de nos vêtements ne soit sec et à notre grande joie de nombreux Montarnéens se joignent à nous.

Une nouvelle activité est née à la Fête 2015 : « La Ruée des Montarnéens » où les équipes déguisées s'affrontent sur un parcours d'obstacles, cette première session a été une grande réussite, et d'après les échos, on nous attend au tournant pour 2016 : nous allons faire en sorte de faire un parcours plus long avec plus d'épreuves toujours dans le but de s'amuser et de rire de bon cœur.

Lors de la Fête Votive 2015, nous avons fêté la 20^{ème} année de l'Association, ce qui est pour nous une réussite et une fierté. La Municipalité et les habitants nous ont toujours soutenus et fait confiance et nous tenons à les remercier.



Notre plus grand souhait est de faire perdurer l'Association le plus longtemps possible, pour faire vivre notre village dans la joie en gardant ce plaisir de faire la fête ensemble.

Contact : Didier Aspart, 04 67 55 53 99
Courriel : didier.aspart@wanadoo.fr



Foyer Rural

De nouvelles activités pour cette rentrée

Cette année encore, le Foyer Rural a maintenu son succès auprès des jeunes et des adultes de la commune. 13 activités sont pratiquées au sein de notre association dans les domaines de la culture, du sport et de l'expression artistique et le nombre d'adhérents est toujours aussi important.

Les activités proposées sont les suivantes :

- **Éveil à la danse** avec Julie, à la salle des fêtes.
- **Danse jazz** avec Julie, à la salle des fêtes.
- **Gymnastique sportive** pour les ados avec Maryne et Benoit, au gymnase.
- **Twirling** avec Sylvie, Camille, Maryne et Manon, au gymnase.
- **Gymnastique vitalité** avec Julie et Aude, à la salle des fêtes.
- **Atelier peinture** enfants, ados et adultes avec Martine, à l'ancienne poste.
- **Bébé Gym**, éveil à la gym, Gym agrès avec Aude, au gymnase.
- **Gymnastique rythmique** avec Aude, au gymnase.

- **Yoga** avec Catherine, au gymnase.
- **Atelier accordéon** avec Marie, à l'ancienne poste.
- **Rock & Roll** avec Nicolas, à la salle des fêtes.
- **Gymnastique Pilates** avec Alice, à la salle des fêtes.

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

L'association a également participé ou organisé plusieurs événements notoires :

- L'atelier de jazz danse a organisé un spectacle de danse le 7 juin 2015.
- Le gala de fin d'année, le 19 juin 2015, a été applaudi par des nombreux spectateurs,
- La Journée des associations, le 5 septembre 2015.
- L'atelier des arts plastiques a organisé un voyage culturel à Paris, les 6, 7 et 8 novembre 2015.
- Le twirling bâton a permis de faire parler de Montarnaud dans les compétitions où le club a participé, en obtenant de très bons résultats : demi-finale en Nationale 3 : Maëva G. en solo



et le duo de Clara et Maëva ; participation à la finale Nationale 3 : Clara et Maëva en duo.

Pour rappel, le Foyer Rural a été honoré par la municipalité pour ses 40 ans d'existence lors d'une cérémonie en octobre 2013 (1^{ère} déclaration le 27 janvier 1973).

Contacts : La présidente, Patricia Galtier au 06 19 22 20 33 - La trésorière, Sylvie Bonnier au 06 83 44 45 78.



M'Danse

Pour danser en couple sur Montarnaud !



La nouvelle association « M'Danse » vous propose de découvrir les danses en couples : Salsa, chacha, tango, valse, paso, etc. Les cours, dispensés par Jessica, professeur diplômée, allient pédagogie, technique et bonne humeur. Les cours se déroulent à la salle des fêtes, tous les lundis de 20h à 22h (hors vacances scolaires). Ils s'adressent plutôt aux adultes mais les adolescents sont les bienvenus !

Vous n'êtes pas obligés d'être en couple pour vous inscrire. Vous pouvez venir seul, car nous changeons de partenaire pendant les cours. Cette méthode permet un meilleur apprentissage et apporte beaucoup de convivialité.

En 2016, l'association proposera ponctuellement des stages d'initiation. Le premier, pour la St-Valentin, vous permettra de découvrir la salsa et la bachata. Il aura lieu le samedi 13 février, de 16h à 18h, à la Halle des sports ; un apéritif vous sera offert après les cours.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association, Julien, 06 13 23 77 76, ou de Jessica (professeur), 06 98 33 15 06.



École de Cirque « La Boîte à Cirquoutés »

Pour les enfants, les adolescents et même les plus grands !



Mais pourquoi faire du cirque sans forcément viser l'atteinte du statut d'artiste professionnel ?

Parce que dans le monde du cirque, on accède à l'extraordinaire où se mêlent l'humour, la sensibilité, la magie, la virtuosité. On se familiarise aussi avec l'art du dépassement. Le cirque permet à tout un chacun de pouvoir s'exprimer, se découvrir, s'accomplir, se dévoiler.

On y joue, on y apprend, on y découvre.



Parce que le cirque est, au-delà d'une pratique, un état d'esprit dans lequel chacun a le droit d'exister, de s'exprimer.

Parce que l'accomplissement d'un travail collectif est indissociable de l'épanouissement de chaque individu qui le compose.

Parce que tout ce que vit une personne dans son enfance conditionne les dispositions qui chemineront avec elle dans son parcours d'adulte.

Les valeurs que l'on approche et transmet s'appuient sur le respect des autres et de soi, l'entraide, la coopération, le partage.

Ce que nous proposons :

- des cours à l'année, plusieurs groupes : les baby-cirquoutés : 3-4 ans, les little-cirquoutés : 4-6 ans, les courts-cirquoutés : 6-11 ans, les cirquout'ados : 11-17 ans, les adultes,
- des stages sur les périodes de vacances scolaires (journée et demi-journée),
- l'animation d'anniversaire ,
- l'animation d'évènement culturels,
- des week-end de découverte et d'initiation aux arts du cirque.

L'association la Boîte aux cirquoutés intervient également dans le cadre des T.A.P, de projets scolaires (Éducation Nationale), ou avec centres accueillant des publics en difficultés.

La Boîte aux cirquoutés a débuté son activité depuis Septembre 2015, elle compte déjà plus d'une soixantaine d'adhérents, alors n'attendez plus venez rejoindre la troupe des cirquoutés.

Dans une boîte, il peut y avoir des milliards de choses différentes! Et cirquoutés, comme le courant électrique et l'énergie que les rencontres créent parfois, un mélange de circuits, de courant et de cirque.

Contact : Céline Pourret, 06 07 76 34 03.
Courriel : ecoledecirque.labc@gmail.com
Site web: ecoledecirque-herault.fr



Les 61 associations Montarnéennes

34 Atelage : 04 67 55 55 08
AFET - Équitation de Travail : 06 77 23 00 74
ACPG CATM : 04 67 55 57 99
ALMSP Taekwondo Dojang : 06 03 28 50 63
ANACR : 04 67 79 26 19
Badminton Club : 06 38 90 00 08
Caval'Aventure : 06 19 27 47 45 / 06 81 22 42 29
Cavaliers du Mas les Mûriers : 07 81 55 91 59
Chasse Nature Loisirs : 06 77 26 26 09
Cie « A La Plancha » : 06 88 15 82 16
Cie Nous m'aime : 06 10 09 09 30
Club Taurin : 06 61 25 82 72
Diane Montarnéenne : 04 67 55 40 47
Dong Shu : 06 26 71 14 84
Ecole de Cirque : 06 07 76 34 03
Ecole de Musique : 04 67 67 87 68
Elles'M : 06 26 20 34 82
Environnement Montarnéen : 04 67 55 41 39
Espoir pour un Enfant : 04 67 55 43 91 / 06 14 02 88 85
Étincelle : 04 67 55 51 80
FCPE : 04 99 62 31 70

Football - ASMPVM : 04 67 84 43 03
Formplus-gy : 06 10 97 64 80
Festivités Montarnéennes : 04 67 55 53 99
Foyer Rural : 06 19 22 20 33 / 06 83 44 45 78
Handball - MHBC : 06 70 47 06 05
Inter Lignes - Biographies : 06 65 72 72 32
La Boule Montarnéenne : 04 67 59 06 94
Le Cercle des Lotus : 06 07 57 33 21
L'écrit-tôt : 06 31 97 70 21
Le Fil d'Ariane : 06 52 98 10 48
Les Amis du Judo : 04 67 55 51 71
Les Ateliers de Valérie : 06 30 41 87 15
Les Bergers du Pic : 06 76 40 91 04
Les Jardins de Tellus : 04 67 84 13 07 / 06 69 36 08 03
Les Productions Souples : 06 60 99 54 75
Les Récrés de La Moisson : 06 64 43 85 42
Les Restos du Cœur : 04 67 55 58 77
Les Rouleurs de Mécanique : 06 98 94 16 69
M'Danse : 06 13 23 77 76 / 06 98 33 15 06
MONARC : 04 67 92 81 34
Mitoa : 06 17 96 43 37

Montarnaud Créatif : 04 67 54 32 50 / 06 23 61 16 11
Montarnaud, votre halte vers Compostelle : 09 62 07 06 99
Montarnissimo : 04 67 55 56 67
Muaythai Montarnéenne : 04 67 55 40 99
Nicolas et Sylvain : 06 01 40 80 49
Protection et sécurité de l'environnement, Quartier nord Montarnéen : 04 67 55 42 40
Protégeons la Nature : 06 66 00 69 39
Rallye - Sport - Découverte : 06 11 55 10 45
Rando Montarnaud : 06 30 48 84 27
Source Vive : 04 67 55 45 80
Syndicat de Chasse : 06 10 57 58 92
Tambourin Club : 06 11 92 05 04
Tennis Club de Montarnaud : 06 73 50 23 60
Tika Escalade : 06 20 43 02 72
Twirling : 06 83 44 45 78
Vies Sacrées : 06 34 16 51 10
VTT Les Tamalous : 06 23 49 94 17
VTT Montarnaud : 04 67 55 41 32
Zoom Photo Club : 06 76 65 67 47

État civil

Naissances

Maximilien, Gérard, Patrick DUBUC TARQUIN	06/01/15	Lucie, Marie, Jeanne HEMAIN	23/06/15
Louis, François, Ali, Marcos	20/01/15	Elycia , Manon, Yanaëlle GOURMAUD	09/07/15
Lucas, Nicolas, Armand , Raphaël ROUANET	27/01/15	Tony, Miguel REILLES	15/07/15
Louise MOULIETS	11/02/15	Jade PELLICER	15/07/15
Léo FONTENEAU TAULEIGNE	18/02/15	Mayron, Jean-Marc, Romain FABRE	22/07/15
Erwan FONTENEAU TAULEIGNE	18/02/15	Eva GAINE	29/07/15
Noémie, Marie-Caroline GUAGLIARDO	25/02/15	Hoani KWAN WING SUM AUBRY	09/08/15
Tyméo, Jérémy, Patrick DE SOLA	01/03/15	Gabin, Noé, Philippe BOUSQUET GEOFFROY	24/08/15
Audrey, Marie, Andrée DJEBLI	02/03/15	Lina, Louna FLORES	29/08/15
Lara, Marie-Jeanne, Audrey ARAUJO	06/03/15	Alizée, Elsa, Anna MEYLAN	30/08/15
Mila, Fannie, Lola LION	24/03/15	Jade, Margot LOPEZ	03/09/15
Mélan FERRASSE	24/03/15	Noé, Jean, Bernard TURINETTI LAURON	08/09/15
Axel, Victor, Angus RIVES	27/03/15	Anaïs, Anne, Marguerite , Marion SALERNO	10/09/15
Lise DELCASSO	01/04/15	Elise, Camille VIDAL	26/09/15
Selena MIELGO	03/04/15	Djena DIAB	06/10/15
Mila BERNADE	06/04/15	Hind, El Alia KELLOUA -BENAMAR	18/10/15
Aélis, Camille,Paulette RIXTE	09/04/15	Louna RODRIGUEZ	21/10/15
Eva, Lucie, Nathalie ROZAR	12/04/15	Aaron, SELTZ	25/10/15
Arthur, Guy, Daniel BLANCHARD	16/04/15	Layana, Alya HADJ -ARAB	28/10/15
Jules, Henri, Jaona RAVEL	17/04/15	Jules, Pierre, Paul JACQUIN-PORRETAZ	29/10/15
Liam SALMAN	23/04/15	Jules, Edouard, Georges GARRIGUENC	06/11/15
Clémence, Jeanne, Caroline BLANC	03/05/15	Agathe CARCANADE	10/11/15
Juliette, Emma, Marie DIAZ	11/05/15	Lucas, Antonio GILLIS	13/11/15
Jade, Emma FOU MAS	13/05/15	Clara, Jennifer PEYROT	15/11/15
Valentin GIOE	24/05/15	Gina , Tracy PINEUX	16/11/15
Louise, Sylvie, Josie MORAT	26/05/15	Emma, Louisa GLEIZAL	17/11/15
Lexie, Lola, Emma GARREL	26/05/15	Antoine, Ulysse, Roland MAÎTRE	18/11/15
Maël, Frédéric, Paul-Marie NICOLAS	28/05/15	Alicia, Louise, Mila BONNET	23/11/15
Amir AHNBOUCH	29/05/15	Bahi, BOUANANI	30/11/15
Joackim, Raymond, José Paolino NIEL CHEVALLIER	06/06/15	Mathis, Antoine, Julien CAIZERGUES	14/12/15
Nolan, Yvan, Alberto BURNENS	12/06/15	Lilian, Jean, Denis, RIGAL	20/12/15
Louka, Patrick, Jean-Luc NORBERTO	16/06/15	Lehna OUSSAA	21/12/15
Elsa MORENO SCHENFÈLE	17/06/15	Tom, Alain, Patrick MARTIN TARTAS	21/12/15
Luis, Max, Paul MIGAYROU	17/06/15	Maxence, Guy, Paul GISBERT	28/12/15
Lenny, Jacques, Armand ALCACER	21/06/15	Jules, Hervé, Christian HÜGEL	29/12/15

Mariages

Yassine BAKHTI et Sylvie MOREL	21/02/15	Olivier LE POGAM et Séverine GABRIELE	12/09/15
Jérémy LEROY et Vanessa ARNOUT	05/05/15	Belkacem LAOUAZI et Nassima ANTAR	19/09/15
Olivier GARCIA et Bénédicte PAOLI	20/06/15	René HILION et Sabine JEANJEAN	26/09/15
Marc THOMAS et Véronique FEDRIGO	17/07/15	Xavier CHATAIGNER et Marie-Noëlle PRADEILLES	23/10/15
Jérôme DUFOUR et Aleksandra ZUBER	01/08/15	Jonathan COURBOT et Mélodie SAGNAL	23/10/15
Jean-Rémy BARON et Daphnée NOBRE	08/08/15	Raphaël MORENO et Martine DROUET	12/12/15
Fabien REY et Sandy ROUMENGAS	22/08/15	Thierry MARTINON et Sandrine MARTY	19/12/15

Décès

Odette, Eléonore, Camille BONNIER	27/01/15	Maria de Lurdes LOURENÇO MENDES PINTO	30/06/15
Anaïs, Yannicke BOU	29/01/15	Marie, Marcelle, Thérèse FOURNIER	06/08/15
Jeannine, Marie-Louise POULIQUEN	24/02/15	Marie-Madeleine, Ginette LIGNEREUX	19/08/15
Gérard, Jean-Pierre Jean-Marie BAÏZAN	15/03/15	Claire, Marie MARTIN veuve ITIER	11/08/15
Clémenta, FLORES MARQUEZ	25/04/15	Alain, Jean-Marie, Robert DANIS	22/06/15
Louissette, Julienne, Esther CALAS	06/05/15	Sylvette, Jeanne, Paule CALVEL	17/10/15
Eliane, Jeanne, Marie Louise FABRE-LUCE	08/05/15	Jacques LARDOT	08/11/15
Patrick, Roger, Michel MACRET	26/05/15	Noëlle, Monique, Marcelle LEMAIRE	04/11/15
Jeannine, Marie FESSAN Epouse OUSSAÏD	20/06/15	Léonard, Léon NICOT	22/12/15

Médical et Paramédical

ART ET MUSICOTHERAPIE

Catherine ALDEBERT : 06 33 09 59 05

CLINIQUE GERONTO-PSYCHIATRIQUE

Clinique Saint Antoine : 04 67 02 91 10

DENTISTE

Eric DOUMENGE : 04 67 55 57 30

DIETETICIENNE

Samia SOUSSI : 06 72 07 90 89

ENERGETIQUE CHINOISE

Patricia JULLIAN : 06 17 96 43 37

Valérie VALETTE : 04 67 55 66 14 / 06 30 41 87 15

INFIRMIERS

Anita ALEXANDRE : 06 26 59 04 23

Isabelle CHAMIER : 04 67 55 40 56

Sylvie FLAMAND : 06 11 38 72 86

Sophie HERREROS : 06 89 06 02 89

Boris KASJANOW : 06 85 02 42 62

Fabien LAMBERT : 06 22 09 65 75

Caroline LE BUREL : 06 64 83 46 90

Chrystel MEYLAN (spé. enfant) : 07 85 62 18 88

Dominique MORENO : 06 22 24 09 35

Jean Charles MALVES : 06 11 65 53 29

Laurence TALOTTI-PFISTER : 04 67 55 02 83

Nadine WEHRLE : 04 67 55 54 74

Maïssa ZAIZ : 04 67 55 43 23

KINESITHERAPEUTES

Agnieszka DEFUS-TOURSEL : 04 67 55 36 42

Florent GAY : 06 26 39 34 89

Cindy GAY-GELY : 06 87 54 19 59

Marine LUCAS-LAPLACE : 04 67 55 47 67 / 09 50 44 98 92

Bruno PEREZ : 04 67 55 51 33

Sophie WOIMANT : 04 67 55 47 67 / 09 50 44 98 92

MEDECINS

Docteur Michel CHIONO

Cab : 04 67 55 40 06 - Dom : 04 67 55 48 06

Docteur Renos IOANNIDES

Cab : 04 67 55 45 52 - Dom : 04 67 55 41 48

Docteurs Jeanne MEYER et Alain DJEMAA

Cab : 04 67 55 58 60 - Dom : 04 67 55 45 12

ORTHOPHONISTES

Cabinet BARTOLI : 04 67 55 46 82

Céline POSCHMANN : 06 88 08 33 78

ORTHOPTISTE

Annabelle BUSIN : 06 83 48 97 86

OSTÉOPATHE

Marie VIALLE : 06 20 46 83 98

Hélène PISSOT : 06 31 26 52 30

PODOLOGUES

Brice MARTIN : 04 67 41 93 98 / 06 62 73 89 19

Jérôme HERNANDEZ : 04 67 40 62 04 / 06 66 92 60 54

SAGE-FEMME

Justine MAZEL : 06 87 54 59 15

SOPHROLOGUE

THERAPEUTE

Marie VAILLAND : 09 50 90 56 46 / 06 52 98 10 48

VETERINAIRE

Martine RIOU : 04 67 55 45 00

PHARMACIE

Pharmacie de Montarnaud : 04 67 55 41 82

Accueil et Scolaire

Crèche "Le Berceau" : 04 67 67 87 65

École Maternelle : 04 67 55 48 82

École Élémentaire : 04 67 55 56 99

Garderie : 04 67 55 48 82

Cantine : 04 99 62 53 45

Collège : 04 99 62 31 70

Tickets en vente à la Mairie

Garderie : 1,20 €

Cantine : 3,05 € le repas

Autres Services

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

LA POSTE : 04 67 12 15 13

RESTO DU COEUR : Antenne de Montarnaud
04 67 55 58 77

ASSISTANTE SOCIALE - CG 34 (en Mairie)
Permanence : 04 67 67 88 55 (sur rendez vous)

PERCEPTION DE GIGNAC : 04 67 57 04 06

GENDARMERIE : 04 67 75 18 99

SOUS PREFECTURE DE LODEVE : 04 67 88 34 00

DÉCHÈTERIE DE MONTARNAUD

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

- Matin : 9h - 12h30 (dernier entrant 12h15)

- Après midi : 14h - 17h30 (dernier entrant 17h15)

Fermeture les dimanche et lundi

CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT : 04 67 67 67 67

COMMUNAUTÉ COMMUNES VALLÉE HÉRAULT
CCVH : 04 67 57 04 50

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault : 04 67 57 58 83

CAF (Caisse d'allocation familiales) : 08 10 25 34 20

CESML : 04 67 66 67 66
Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres

SAUR : 04 34 20 30 01
Service eau et assainissement

LA PAROISSE : 04 67 55 46 40
Messe le dimanche à 11h

La REGION Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :
04 67 22 80 00

MIDI LIBRE : Correspondant Sophie LEPIN
Port : 06 20 98 69 01 - lepin.sophie@gmail.com

MISSION LOCALE JEUNES : 04 67 54 91 45

SOS AMITIE : 04 67 63 00 63

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (n° vert)

HERAULT TRANSPORT : 04 34 888 999

De Montarnaud (Mairie)

à Montpellier (Mosson) :

7h01-7h20, 8h17-8h40,
9h18-9h40, 12h38-13h00,
13h38-14h05, 17h00-17h20, 17h30-17h50,
18h17-18h40.

De Montpellier (Mosson)

à Montarnaud (Lou Pradas) :

8h10-8h27, 12h40-12h57, 13h20-13h33, 15h15-
15h28, 16h15-16h32, 17h15-17h28,
18h15-18h39, 18h45-19h03, 19h35-19h53
(horaires du lundi au vendredi).

MARCHÉ Mercredi matin sur l'esplanade

Afin de tenir à jour tous les contacts et téléphones, merci de nous faire part des oublis ou anomalies que vous rencontrez lors de la lecture.

Commerces, Services et Artisans

AGRICULTEURS ET VENTE DIRECTE

EARL Les Mûriers (Élevage chevaux) : 09 51 97 57 90
Le Potager de Laurence : 06 88 57 10 85
Les Poules de Luxe de Bel Air : 06 98 74 31 75

ALIMENTATION

Boucherie Bruno Codina : 04 99 06 43 49
Boulangerie Délices de la Mosson : 04 67 55 50 21
Boulangerie Pezanna : 04 67 55 49 15
Cave de l'Esplanade : 04 67 55 43 31
Nathalie Primeurs : 04 67 55 55 85
Utile (supérette) : 04 67 29 21 51
Vival - Line Amalou SARL : 04 67 55 48 43

BAR ET RESTAURATION

Brasserie du Commerce : 04 67 84 02 77
L'Abri-Cotier : 04 67 55 44 92
Pizza 421 : 04 67 55 04 05
Brasserie « Midi Vin » : 07 83 88 82 18
Snack Montarnaud : 04 67 92 37 53
Tropikal Pizza : 06 34 21 05 75

COIFFURE ET BEAUTÉ

Aromasun parfums : 06 85 95 75 50
Christine Coiffure (à domicile) : 06 63 26 61 49
Dolorès Coiffure : 04 67 55 42 00
L'Atelier de Coiffure : 04 67 55 44 05
Laurent Coiffure : 04 67 55 42 72
Gilbert Alonso (à domicile) : 04 67 55 48 74
Gines Art (à domicile) : 06 80 41 56 77
Revema Cosmetique : 06 61 54 45 17
Secret de Beauté (Institut) : 04 67 55 52 83

FLEURISTE

Florilège : 04 67 29 35 66

GARAGISTE

Femenia Auto : 04 67 91 23 31
Garage MD Automobile : 04 67 55 62 35
Mécanique Auto à domicile Doc'Auto :
06 78 94 49 97 / 04 67 55 44 95

GÎTE ET HÉBERGEMENT

Château de Montarnaud : 04 67 55 48 02
Gîte Le Temps d'une Pause : 04 67 92 30 64
Gîte Les Mûriers : 09 51 97 57 90
La Maison d'à Coté : 06 17 96 43 37
Les Bois des Frênes : 06 17 96 43 37

VITICULTEURS ET VENTE DIRECTE

Clos Saint Conti : 06 14 05 27 83
Domaine Croix de Félix : 06 15 99 51 77
Domaine d'Escary : 06 11 54 76 61
Domaine Mas du Village : 07 81 86 51 31
Domaine Puech Merle : 06 10 04 61 82
Mas des Tentations : 06 72 25 68 70

SERVICES DIVERS

L'Agence Immo : 04 99 63 90 62
AGENTS IMMOBILIER MANDATAIRES :
Hugo Bolzinger : 07 50 45 61 37
Huard Laurence : 07 82 02 90 74
Aude Coach Sportif (à domicile) : 06 64 62 09 37
Auto Ecole Pilote : 04 67 55 46 08
Elevage de Gibiers : 06 24 20 46 00
Belle en Maillot : 06 85 21 95 25
FAMILLES D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES :
Nicole Bou : 04 67 55 45 34
Nadine Martinez : 09 63 26 57 38 / 06 16 87 35 03
GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE :
Adrien Gili : 04 67 63 85 / 06 32 76 86 84
Groupama Sud : 04 67 55 47 13
Imprimerie BSF : 04 67 55 44 81
Imprimerie MPS - Pause'Mag : 06 80 27 35 55
JP Multiservices : 06 72 27 45 31
Maintenance Informatique MMI :
04 30 12 09 44 / 06 67 34 63 81
Marechal-Ferrant Stéphane Vicedo : 04 67 55 52 00
Photographe Carolane Villar : 06 34 64 40 35
Sam Vitres (Nettoyage vitres) : 06 46 47 17 48
SIRAM - DEPANNAGE ELECTROMÉNAGER :
Jean Bernard Rosciglione : 06 83 34 16 63
Tabac Presse Rabier : 04 67 55 51 50
Fax à disposition 04 99 62 03 66



TRAVAUX

AB Rénovation : 06 19 56 79 49
AG Construction 34 : 04 67 66 31 06
Alarme Confort 34 : 06 08 63 59 57
Ange Carreleur : 06 09 20 46 04 / 04 67 29 43 19
Architecte Jean-Yves Millet : 06 71 06 87 16
Bou Plomberie : 06 18 63 40 27
Carrelage Estivill : 04 67 55 52 06
CJV Environnement (bureau d'étude) : 04 67 55 19 99
Chauffagiste Dépan'Gaz : 06 64 82 18 64
Déco & Peinture : 06 18 23 34 22
Electricité Araujo : 04 67 55 47 85
Electricité Gleizes : 04 67 55 47 83
Electricité Rodillon : 04 67 55 53 20
Façades Azur Façades : 04 99 63 91 38
Horizon Décor : 06 07 26 96 29
Jardinier Ambrosi Jardins : 04 67 55 57 61
Le Sens des Jardins : 06 60 59 87 94
Maçonnerie Gély : 06 80 13 75 72
Menuiserie David : 04 67 55 56 40
Nouvelles Constructions du Littoral :
06 29 12 28 62 / 04 67 38 16 84
Paysagiste Munoz : 06 27 02 05 34
Peinture Bonnal : 04 67 55 45 69
Peinture Pellicer Anthony : 06 10 11 11 14
Peinture Valero : 06 18 27 35 78
Piscine Electr'Eau : 04 67 55 52 66
Plafonds Cloisons Dumas : 06 18 95 20 21
Plâtrerie Techniques et Traditions : 06 15 91 50 95
Plomberie Chauffage Solairmax : 04 67 55 52 57
Plomberie Chauffage S.P.I.D. : 04 67 55 55 87
Plomberie du Languedoc : 06 44 00 01 00
Pro Rénovation : 04 67 72 52 84
Terrassements Marek : 04 67 55 47 91





Ville de Montarnaud

Mairie

80, avenue Gilbert Senes
34570 Montarnaud
Tél : **04 67 55 40 84** / Fax : 04 67 55 52 65
www.montarnaud.com
service.communication@montarnaud.fr
Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h

Permanence des Elus :

M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous

Permanence Affaires Sociales :

tous les jours sur rendez-vous

Permanence Urbanisme :

Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

Police Municipale

Tél. : **04 67 59 13 53**

Bibliothèque Municipale

Tél. : **04 67 55 48 16**
Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi : 15h à 18h30
Samedi : 9h à 12h.
bibliotheque@montarnaud.fr

Espace Multimédia Municipal

Tél. : **04 67 55 75 35**
Mercredi : 10h à 12h et 16h à 18h
Mercredi (jeunesse) : 14h à 16h
Vendredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h

Service Jeunesse Municipal

Tél. : **04 67 55 75 68**

ALSH « Les Ouistitis » :

Mercredis de 14h à 18h : 04 67 55 48 82
Vacances scolaires de 8h à 18h : 04 99 61 05 95

ALSH « Les Katchouks » : **04 99 61 05 95**

Mercredi de 14h à 18h
Vacances scolaires de 8h à 18h

ALSH « Ados » : **04 67 55 75 68**

Mercredi de 14h à 18h
Vendredi soir de 18h à 23h (*sauf le 1er vendredi du mois*)
Vacances scolaire de 8h à 18h

Réseau Information Jeunesse

Tél. : 04 67 54 91 45